

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle



Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

festivale di u filmu e di l'arte mediterraneu

ARTE MARE

DÉGAINÉ SON POLAR
& SA COMPÉTITION DE FILMS MEDITERRANÉENS



Théâtre de Bastia



BASTIA
21-26
NOVEMBRE
2011

Journal du 11 au 17 novembre 2011 - N° 6387 - 60^{ème} année

La Corsica Ferries dans le sillage des cétacés

Corsica Ferries participe depuis de nombreuses années à l'observation des cétacés en Méditerranée et depuis 5 ans au sein d'un partenariat actif avec l'ISPRA (institut italien pour la protection de l'environnement du Ministère Italien de l'Environnement). Avec le soutien financier de la Partie Française du Sanctuaire Pelagos, et ses propres moyens logistiques mis à disposition, la compagnie accueille à bord de ses navires des observateurs spécialisés appelés «MMO» (Marine Mammal Observers). Cet été, 2238 animaux ont ainsi été observés : essentiellement des dauphins, des rorquals et des cachalots - notamment de jeunes individus. Une campagne d'observation jugée encourageante par les chercheurs.

Pour travailler à une bonne conservation des cétacés, il est nécessaire de bien connaître leur écologie et donc de recueillir régulièrement des données sur le terrain. Chaque année, de nouvelles données sont donc collectées afin de contribuer à améliorer les connaissances sur ces animaux et à entreprendre les actions les plus efficaces pour la sauvegarde du patrimoine biologique méditerranéen.

Une fois par semaine, les «MMO» embarquent ainsi sur les ferries. Ces experts, formés et encadrés par la **Fondation CIMA** (Centre International de Suivi de l'Environnement, fondation italienne pour la recherche à but non lucratif) ont pour objectif de détecter, identifier, même à très grande distance, les différentes espèces de cétacés rencontrées lors de la

traversée des ferries et de noter leur position, leur nombre, la présence de jeunes individus et leurs activités.

Sur le trajet **Nice-Calvi**, les «MMO» ont effectué 32 traversées cet été. Durant toute la saison, ils ont pu observer au moins une fois les 8 espèces communément rencontrées dans le **Sanctuaire**. Au total, ils ont réalisé 255 observations, soit environ 1300 animaux, les trois espèces les plus obser-



Léa David et Nathalie Di Meglio, chercheuses à EcoOcéan

vées sur cette ligne ayant été le dauphin blanc-et-bleu, rencontré 156 fois, le rorqual commun 84 fois et le cachalot 6 fois. Un bilan 2011 plutôt encourageant, comme le souligne **Aurélié Moulins**, chercheur de la **Fondation CIMA** «Ce bilan est très positif avec plus de cétacés que l'année dernière. En 2010, nous avons compté seulement 50 observations de rorquals communs, 89 groupes de dauphins blancs-et-bleus et 1 cachalot, ce qui démontre que cette année la zone a été plus productive. Une anecdote : lors d'une traversée, nous avons vu un groupe de



Deux dauphins saisis sur le vif durant la campagne d'été 2011

dauphins de Risso (animaux de 3 m 50 environ) jouer avec un rorqual commun (d'une vingtaine de mètres de long) le faisant pivoter sur son flanc. Du jamais vu !». Sur la ligne **Toulon-Ajaccio** qui a fait partie pour la première fois du programme de suivi des cétacés, les «MMO» d'**EcoOcéan Institut** ont réalisé 16 traversées d'une journée, riches en rencontres. A 143 reprises des groupes d'animaux ont été aperçus, soit environ 938 individus appartenant à 5 espèces différentes. Léa David, chercheur à **EcoOcéan Institut** dresse, de son côté, ce bilan : «Nous avons obtenu des résultats similaires à Nice-Calvi : l'espèce la plus fréquente à l'Ouest du Sanctuaire est également le dauphin bleu et blanc (55% des observations effectuées) que l'on peut voir en moyenne en groupe de quinze individus, mais la taille de ces groupes peut aller parfois jusqu'à une centaine d'individus. Puis viennent les rorquals communs qui représentent un tiers des observations totales. Enfin, spécificité sur cette ligne, nous avons vu 15 fois des cachalots, chiffre relativement élevé, certainement parce que les conditions doivent être favorables à leur présence dans les endroits que nous traversons avec le ferry». A cela, Nathalie Di Meglio, également chercheur à **EcoOcéan Institut**, ajoute : «Nous avons eu la chance cet été d'observer à plusieurs reprises de jeunes individus chez les plus grandes espèces, rorqual commun et cachalot. C'est une bonne nouvelle

quand on sait qu'ils ne font qu'un petit tous les 3 ans et que par ailleurs les menaces pèsent toujours sur eux, telles les captures dans les filets, les collisions et la pollution».

Une campagne d'observation qui est aussi l'occasion, pour la Direction de la **Corsica Ferries**, de mettre en exergue que «la première compagnie de ferries sur la Corse et une des premières en Méditerranée a une responsabilité vis-à-vis de son environnement, de ses côtes et tout particulièrement de son patrimoine biologique».



Les "MMO" embarqués pour une observation scientifique

VAGABONDAGE

Ayant eu le bonheur de voir danser Rudolf Noureev à Paris, je ne pouvais manquer de voir à la télé la brillante émission sur le Bolchoï à Moscou. Créé par les Tzars, le Bolchoï a fort heureusement été épargné par le régime de Staline. Aujourd'hui ses productions dans le monde sont le sommet de l'art chorégraphique.

Si un jour vous avez l'immense bonheur de voir cet endroit mythique ou ses représentants, régalez-vous et dites-vous que le grand Chaliapine, (meilleur baryton ou basse du monde) et l'immense Maia Plissetskaïa s'y sont produits. On dit de cette dernière qu'elle est la plus grande danseuse de tous les temps.

Il y a la semaine de 35h. Il y a les ponts de mai, Jeanne d'Arc, la Libération, le 1^{er} Mai et enfin le bouquet du mois de novembre pour la Toussaint et les morts. Avez-vous essayé de joindre une administration pour la Toussaint, sans entendre un disque vous expliquer qu'il faut attendre lundi ?

Et après on s'étonne que les Chinois soient en train de faire la nique au monde entier !

D'après notre confrère «Aujourd'hui» il paraît que les arbitres de foot seraient frappés d'une certaine «Penaltite» Ils en sifflent trop...

Celui de Bastia-Monaco n'est pas concerné !

Savez-vous comment naît une chanson, voire un tube aux ventes extraordinaires ? Je viens de lire un livre signé Francis Lecoivre et ai appris beaucoup de choses à ce sujet. Sachez que pour le film «Destins», Tino Rossi devait interpréter un chant religieux avec de jeunes chanteurs noirs Américains, mais les chateurs durent repartir aux Etats-Unis et on se trouva sans interprètes. Tino s'adressa alors à Henri Martinet avec qui il avait déjà travaillé; ce dernier sort alors une chanson qu'il avait écrite pour une revue mais qui n'avait pas été retenue: «Petit Papa Noël» eut un tel succès que même actuellement il s'en vend trois cent mille par an et c'est en million de disques qu'elle fut produite.

Toussaint LENZIANI

Entre nous

Par Pierre Bartoli

● **La France pour réussir l'Avenir**, à l'heure du choix de qui devra tenir le gouvernail, aura à cœur et à raison de maintenir celui qui l'a préservée du «pire» durant les années écoulées et ces dernières semaines durant lesquelles «la crise» a fait trembler les assises économiques et financières du monde.

Nicolas Sarkozy aura eu à affronter la plus grave crise financière que le monde ait vécue depuis celle de 1929.

Sa mandature en aura été affectée, sans pour autant qu'il abandonne l'essentiel du programme sur lequel il a été élu, sans jamais se laisser détourner des objectifs fixés, pourtant mis à mal par l'environnement international.

Nicolas Sarkozy a fait la preuve de sa capacité à réagir aux vents contraires en imposant aux autres grandes puissances, par sa force de conviction, de se rassembler au sein du G20 et, tous ensemble, d'essayer de tenter la mise en place d'une nouvelle gouvernance du monde.

Cannes 2011, malgré le problème grec qui a mis à mal l'Europe avec les risques de voir l'Euro s'effondrer, s'est soldé par la reconnaissance internationale du rôle moteur de la France et de l'Allemagne, avec la consécration du «Leadership» de la France, et de l'esprit «réactif» du Président de la République, Nicolas Sarkozy, salué par ses pairs comme celui qui, dans les tempêtes de ces trois dernières années, a su indiquer le cap et tenir la barre !

La France, dans le concert des nations, a retrouvé Voix et Place parmi les puissances qui comptent, et le Quai d'Orsay version Alain Jupé nous fait honneur.

A contrecourant des idées reçues, souvent, le Président Nicolas Sarkozy a donné de notre Pays la meilleure image en lui redonnant Force et Respect.

Cette Force et ce Respect, reconnus par le monde entier, constitueront le socle sur lequel une nouvelle mandature lui permettra de conduire à son terme le programme susceptible de porter la France et les Français vers la prospérité avec la poursuite des réformes pour un Etat en adéquation avec les nécessités d'une société française où prédominera, à tous les niveaux, plus d'équité et de justice, avec l'instauration d'une véritable PARTICIPATION.

Cette participation que nous souhaitons ne doit pas être un «trompe-l'œil». Il faut que ceux qui travaillent et produisent ne soient pas laissés sur le bord de la route... Au capital sa juste rémunération, ni plus, ni moins ! A ceux qui produisent le dividende de leur travail, ni plus, ni moins.

Ceux pour qui « la richesse » est le fruit d'une spéculation éhontée doivent contribuer par leurs deniers au développement de la société nationale...

La Révolution à réaliser pour une FRANCE MODERNE, JUSTE et PROSPERE, garantissant à tous les Français, avec plus de liberté et de Responsabilité, les moyens d'une plus grande DIGNITE est la seule chance pour demain.

Mettre l'Etat et l'Economie au service de tous les Français, seul Nicolas Sarkozy peut réussir cette Evolution - qu'avec beaucoup j'appelle de mes vœux - vers une société de progrès et d'équité.

BASTIA**● Un jour contre la violence faite aux femmes**

La Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, financée par le service des **Droits des Femmes et à l'Égalité de la Haute-Corse** et, dans le cadre du **Contrat Urbain de Cohésion Sociale**, par l'**Acse et la Ville de Bastia**, aura lieu le Vendredi 25 novembre 2011 dans les locaux de l'**IRA**, à Bastia, de 13h30 à 16h30. Elle prendra la forme d'un colloque sur le thème du harcèlement sexuel sur le lieu de travail. L'entrée sera gratuite. L'occasion d'entendre ce qu'ont à dire sur le sujet deux invitées : **Réjane Sénac-Slawinski**, Chargée de recherche **CNRS (Centre de recherches politiques de Sciences Po – CEVIPOF)** et auteur de «**L'ordre sexué**», qui abordera la question, ô combien d'actualité, des rapports entre pouvoir et sexualité; et **Catherine Le Magueresse**, Juriste et ancienne Présidente de l'**Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail**, qui nous parlera de la réalité des violences sexuelles sur le lieu de travail et de leur prise en compte par les institutions. L'animation de ce colloque reviendra à **Thierry Benoit**, Secrétaire Général de l'association **La Boucle** et Directeur des études du diplôme «**Egalité entre les hommes et les femmes**» Université Paris III et Paris VI. Plus de renseignements au **04 95 33 43 25** ou par mail : **cidff2b@wanadoo.fr**

● Langue corse et intégration en question

Le **CRAII** organise une rencontre-débat sur le thème «**Comment la langue et la culture corses peuvent être facteurs d'intégration ?**», le mercredi 16 novembre, de 14 à 17h, au **Lycée Paul Vincensini** (Salle de réunion du GRETA), à Bastia. Si nombre d'acteurs de terrain sont persuadés que la langue et la culture corses peuvent être facteurs d'insertion et d'intégration, ils se demandent aussi comment, concrètement, elles peuvent - ou pourraient - jouer ce rôle, souligne **Marie-Jo Andreucci**, animatrice pédagogique au **CRAII**. D'autant plus qu'elles sont aussi parfois ressenties comme des facteurs d'exclusion, notamment dans les quartiers où coexistent - pas toujours harmonieusement - plusieurs langues et cultures. L'objectif de cette rencontre est de susciter un espace de réflexion collective et d'échange d'expériences afin d'apporter des éléments de réponse et d'identifier le cas échéant les besoins et moyens à mettre en œuvre localement. » Afin d'éclairer le débat, un certain nombre d'interventions sont prévues : celle de **Jean-Marie Arrighi**, Inspecteur Académique et I.P.R. ou de **Hyacinthe Ottaviani**, professeur de langue et culture corses et coordonnateur académique au Rectorat, permettra de dresser un état des lieux des pratiques culturelles et linguistiques actuelles; celle d'**Alain di Meglio**, écrivain et enseignant à **IUFM de Corte**, portera sur «**Langues, identités et scolarité : défis citoyens de la Corse du XX^e siècle**». **Jean-Michel GEA**, Maître de conférences en Sciences du langage - **UMR CNRS LISA**, et **Sébastien Quenot**, Responsable langue et culture corses à l'antenne **2B** de la **CTC**, devraient également participer au débat ainsi que différents professionnels ainsi invités à des retours d'expériences sur des actions menées dans ce domaine. Pour plus d'informations, contacter le **04 95 10 52 26** ou voir le site **www.craii-corse.org**

PATRIMOINE**La CTC a tenu salon à Paris**

Paris, 17^{ème} Salon International du Patrimoine Culturel, stand n°74, allée A : c'est là que la Région s'est proposée de faire découvrir «**L'île à la croisée des chemins**». Avis était donné aux visiteurs...

A la fois vitrine des métiers d'excellence, des lieux et sites patrimoniaux et vecteur de développement économique et touristique, le **Salon International du Patrimoine Culturel** favorise une véritable synergie entre les professionnels, le public, les passionnés et les détenteurs de patrimoine. Il est le témoin et l'acteur de la sauvegarde du patrimoine, qu'il soit bâti ou non bâti, matériel ou immatériel.

Une manifestation à laquelle la **Collectivité Territoriale de Corse** a participé pour la cinquième fois.



Joseph-François Kremer Marietti et Paul Giacobbi, le jour de l'inauguration au Carrousel du Louvre

Cette année, c'était autour du thème «**Le patrimoine dans la ville**» que, du 2 au 6 novembre, elle présentait aux professionnels et au grand public la richesse et la diversité du patrimoine insulaire ainsi que les actions menées pour en faire l'étude, en assurer la conservation et la valorisation autour de 3 axes : historique, anthropologique et artistique.

Les visiteurs ont pu ainsi découvrir sur le stand corse, dans un espace convivial et fonctionnel d'une superficie de 65 m², l'exposition «**La Corse à la croisée des chemins**». Les œuvres originales du photographe **Georges Rousse** issues des collections du **Centre Méditerranéen de la Photographie** y ont pris place, ainsi que 8 panneaux explicatifs. Un DVD intitulé «**Présides, citadelles et villes fortifiées de Corse**», réalisé par **Stantari** et portant sur la spécificité insulaire des villes fortifiées, était également présenté. Enfin, ont été projetés des clips vidéo portant sur les processions religieuses, patrimoine vivant au cœur des cités. Par ailleurs deux conférences auront complété l'inauguration de cette exposition : la première, animée par le spécialiste de l'architecture fortifiée de l'époque française,



Le stand donnant à découvrir la Corse

Christian Corvisier, était intitulée «**La place forte de Corte : citadelle contre ville haute. Un siècle de "bras de fer" entre le génie militaire français et les habitants de l'ancienne capitale de la Corse indépendante, 1769-1860**» ; la seconde, animée par le Directeur du **Centre Méditerranéen de la Photographie**, **Marcel Fortini**, se proposait de traiter de «**La notion d'urbanité et de patrimoine dans les collections du Centre Méditerranéen de la photographie**».

PORTO-VECCHIO**Une conférence-dédicace très médiévale**

Le samedi 12 novembre, le **Centre Culturel** accueille, à partir de 20h30, **Michèle Joyeux-Rocca Serra**, auteur de «**La chronique médiévale corse de Giovanni della Grossa, résumée et illustrée**», pour une conférence de présentation de cet ouvrage dédié à un homme public (1388-1464) à la carrière exceptionnelle, remarquable témoin de son temps, et qui a écrit le premier grand texte historique et littéraire en **Corse** constituant aujourd'hui l'une des principales sources pour la connaissance du Moyen Age insulaire. Ce rendez-vous marque la reprise des activités d'hiver de l'**Association Claire Marie**. Entrée libre et gratuite. Renseignements au **04 95 72 18 18**.



L'euro : crise ou psychodrame ?

Le Service Culturel de la Ville d'Ajaccio et Colonna édition proposent une conférence gratuite à la Bibliothèque Municipale, le jeudi 24 novembre 2011, à 18h. Intitulée «L'euro 10 ans après : crise de croissance ou psychodrame ?», cette conférence sera animée par Jean-Antoine Giansily qui, à cette occasion, signera son essai «Chroniques slovaques» paru chez «Colonna édition».

Décidée en 1989 lors de la réunion des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Européenne à Maastricht, la monnaie unique européenne, aujourd'hui confrontée à la plus grave crise de sa jeune histoire est partagée par 17 des 27 pays de l'Europe moderne.

Depuis le mois de juillet dernier, les partisans de son maintien et ses détracteurs s'affrontent, alors que la crise de liquidité liée au faible montant des réserves de la Banque Centrale Européenne est en fait la cause

profonde des soucis des banquiers et des hommes politiques du monde entier.

L'euro est-il victime de son succès, et n'arrive-t-il pas à franchir le cap de l'assise suffisante pour donner aux investisseurs la même confiance que leur donne le dollar ? Ou n'assistons-nous pas qu'à un psychodrame dont sont friands les marchés boursiers, dont les spéculateurs ne tirent profit qu'en période de stress ?

Rien ne prouve pour l'instant que la monnaie unique soit réellement en danger. Mais les crises monétaires ont toujours connu une forte part d'irrationnel, et les médias, prompts à exagérer la part d'émotionnel dans l'information, ne sont pas innocents dans les difficultés que connaît aujourd'hui la zone euro.

Ce sont ces questions qu'abordera Jean-Antoine Giansily. Cet auteur de nombreux livres, articles, discours ou contributions à des ouvrages collectifs, européen fédéraliste militant, qui relate son expérience de l'Europe Centrale dans un ouvrage «Chroniques slovaques» (Colonna Editions), est né en 1947 à Ajaccio. Ancien élève du Lycée Fesch, il suit à l'Université de Nice un double cursus en philosophie (il sera l'élève de Clément Rosset), et en économie politique. A la fin de ses études, il entrera au Ministère des Finances à Paris en 1972, à la direction du Budget. Parallèlement, il s'engage en politique au Centre National des Indépendants, le parti d'Antoine Pinay, dont il sera président de 1992 à 1996, et devient un ardent défenseur de la construction européenne.

Elu député au Parlement Européen en 1994, il sera en charge, pour le groupe UPE et à la demande de Jacques Chirac, des dossiers financiers et monétaires jusqu'en 1999, au poste recherché de vice-président de la Commission des Finances.

Il rédigera ainsi, en 1998, le rapport du Parlement Européen sur les réserves en devises de la Banque Centrale Européenne, réserves qui sont aujourd'hui au coeur du débat sur la crise de l'euro.

Elu à Paris dès 1983, il est en 2001 l'un des adjoints de Jean Tibéri dont il est proche, et refusera de céder aux pressions de ceux qui voudraient qu'il rejoigne Philippe Séguin. Il préférera alors être battu avec Jean Tibéri que réélu avec d'autres.

Il quitte la vie politique pour la diplomatie, et sera nommé à Istanbul, où il dirigera les services économiques de l'Ambassade de France jusqu'en 2005, avant de rejoindre Bratislava, où il accompagnera la Slovaquie dans son passage à l'euro en janvier 2009.

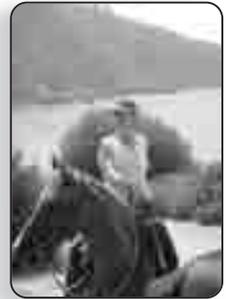
De retour en France, il est aujourd'hui vice-président délégué du Centre International de Formation Européenne auprès de Jean-Claude Juncker, Premier Ministre du Luxembourg et Président de l'Eurogroupe.



TÉLÉ

● Maud Fontenoy chevauche en Corse

On la connaissait traversant les océans, mais c'est sur un petit bout d'île que Maud Fontenoy, militante pour la protection de l'environnement et par ailleurs cava-



lière confirmée, rêvait de randonner. Caroline Avon l'a donc emmenée en Corse. De l'île Rousse aux plages de l'Ostriconi en passant par le désert des Agriates, cette randonnée de trois jours, effectuée sous la conduite de François Vescovali, guide de tourisme équestre, et actif défenseur de la race du cheval corse, était à suivre sur Equidia Life, le 9 novembre à 20h30. Rediffusions prévues les 11/11 à 10h, 14/11 à 10h, 16/11 à 21h30, 22/11 à 10h, 25/11 à 22h30, 30/11 à 10h et 08/12 à 10h.

A VOIR À PORTO-VECCHIO

● Casa di Lume projette

« Peuples de l'olivier »

Vendredi 18 novembre, à 21h, dans le cadre d'un cycle intitulé « Filmer en Méditerranée », la Cinémathèque de Corse propose de découvrir le documentaire « Peuples de l'olivier » (2011), en présence du réalisateur, Laurent Billard. Installé en Balagne, Laurent Billard dirige la société de production de documentaires et court-métrages, Les films du Tourbillon, résolument tournée vers la Méditerranée. Il nous offre là, du paysan au poète, de l'Atlas à la vallée du Jourdain, un voyage sur les rives de celle-ci, à la rencontre des peuples et paysages façonnés par l'olivier. A noter : cette projection sera suivie d'une rencontre poétique avec l'association Entrelignes autour du thème de l'olivier.

WEB

● Corsebillet fait peau neuve

Créé il y a 2 ans, le réseau Corse Billet vient d'opérer sa première mutation : celle du site Web, corsebillet.com, devenu www.corsebillet.co. Nouvelle ergonomie, nouveau design, plus de lisibilité... Un outil qui, grâce à une riche collaboration avec Kyro Concept (www.kyro-concept.com) donne accès à de nouvelles fonctionnalités, dont la numérotation de salles et la création de badges et passes pour les festivals. «D'autres fonctions et produits seront proposés dans un futur proche», promettent les concepteurs qui par ailleurs avertissent les utilisateurs : «Pour des raisons de mise en place et de paramétrage de notre nouveau système, les ventes ont été interrompues quelques jours, mais ont repris dans les points de vente de Haute-Corse et sur le site Web dès mercredi 9 novembre. Elles le seront dans les points de vente de Corse du Sud entre jeudi 10 et samedi 12 novembre.» En attendant, la page facebook reste active sur <https://www.facebook.com/pages/Corse-Billet/114842738562506>

Arte Mare dégainé son polar

Du 21 au 26 novembre prochains, c'est déjà la vingt-neuvième édition d'Arte Mare au théâtre de Bastia. Une édition particulière puisque centrée sur un grand genre du cinéma, le policier. Le film noir est donc à l'honneur avec un hommage à Dario Argento, une carte blanche à un réalisateur, un débat avec un scénariste et une sélection de polars méditerranéens. Mais Arte Mare, c'est d'abord le «festival du film et des Méditerranéens». L'édition 2011 ne pouvait donc passer sous silence les révolutions arabes avec un cycle «Panorama» qui leur est dédié.

Entretien avec Michèle Corotti, cheville ouvrière emblématique d'Arte Mare

► **Pour cette 29^{ème} édition, vous avez décidé de placer « le polar » au cœur d'Arte Mare. Pourquoi ce choix ?**

Le cœur d'Arte-Mare, c'est sa compétition de films méditerranéens. C'est l'identité profonde d'un festival qui soufflera l'an prochain ses trente bougies. La notoriété du festival en Méditerranée tient à la constance de ses choix courageux. Cette année notre coup de cœur va au panorama consacré aux révolutions arabes. Pour partager, pour comprendre, pour questionner. Alors le film noir dans tout ça ? Eh bien il donne à la manifestation sa couleur, en rouge et noir, son punch et son goût de cinéphilie. Le film noir avec ses multiples déclinaisons représente un genre populaire, bien vivace, qui sait se renouveler au cinéma mais aussi dans les séries télé.

► **Comment avez-vous sélectionné les films en compétition ?**

Aux commandes, depuis 17 ans, on trouve Pierre Degardebosc, notre programmeur. Il est assisté d'un comité de sélection maison qui durant l'année furète et se renseigne y compris en assistant à d'autres festivals sur le même thème. Ce qu'a fait par exemple Jean-Pierre Poulard cette année à Montpellier. Il faut compter aussi sur les amis du festival, comme Dominique Landron, le président de la cinémathèque qui nous alerte quand il fait une trouvaille intéressante pour Arte-Mare, Rachid Tizzi, qui, en tant que responsable des projections dans de nombreux festivals a tout vu, Maati Kabbal, le programmeur des jeudis de l'IMA et tant d'autres. Après, de septembre à fin octobre, nous visionnons des films en DVD, des copies de travail time-codées et au mieux sous-titrées en anglais. Puis c'est l'heure du choix. Et souvent quand nous pensons que tout est au point, que le cata-

logue est prêt pour l'impression, nous apprenons qu'un film est désormais indisponible et qu'il faut en urgence le changer.

► **Pouvez-vous nous dire quelques mots de la sélection 2011 des films corse ?**

Elle est variée et tout à fait épatante. On y trouve Sleepwalkers, le dernier film de Thierry de Peretti. Acteur, metteur en scène de théâtre, réalisateur, il est impliqué dans une démarche de création foisonnante. Nous avons présenté son premier film, Le jour de ma Mort. A ses côtés, Yannick Casanova présente L'Unique, un film entre documentaire et fiction. On retrouve aussi le polar, avec Ter Ter écrit par Ange Basterga et projeté en ouverture du festival. Un très court métrage de François Emmanuel Charles. Des courts tournés par les jeunes des sections cinéma de Bastia et Porto-Vecchio. Et puis deux longs métrages. Le premier, Au cul du loup de Pierre Duculot, raconte l'histoire d'une fille d'ouvrier de Charleroi qui hérite d'une vieille maison à Mausoleo. Les paysages du Giunssani y sont lumineusement filmés. L'autre est l'œuvre d'une cousine du Vénézuéla, Malena Roncayolo qui évoque le destin des Corses émigrés en Amérique Latine.

► **Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez pour organiser un tel événement ?**



Arte-Mare est conçu et fabriqué par de vrais associatifs qui prennent sur leur temps, sur leur énergie. C'est un énorme travail dont le résultat semble fugace. Première difficulté. Dans tous les domaines, les expositions, le prix Ulysse, les conférences, la programmation filmique, le catalogue, les visuels, nous nous obligeons à être exigeants. Deuxième difficulté. Nous sollicitons des professionnels du cinéma en leur demandant de nous accorder gracieusement un moment de leur précieux temps. Troisième difficulté, la Corse n'étant pas la porte à côté. Et en novembre, nos invités ne viennent pas chercher un coin de ciel bleu. Mais nous préférons penser à nos atouts. Une belle équipe, un secrétariat d'enfer, des partenaires institutionnels et privés qui depuis 29 ans ne nous ont pas fait faux bond, des responsables en Corse qui se sentent concernés par nos projets, Bernard Filippi, Jean-François Vincenti, Véronique Bascoul, Frédérique Flori, pour ne pas les nommer et que nous voulons remercier.

Arte Mare, c'est...

Du cinéma avec la compétition du film méditerranéen, la sélection «Polar», le panorama 2011, le cinéma corse, les courts métrages et les documentaires, De la littérature avec le Prix Ulysse, les Conférences-Appuntamenti, Des arts avec des expositions peintures, photos, vidéos, dessins... et de la Musique !

5^{ème} édition de corsica.doc

Du 15 au 20 novembre a lieu la cinquième édition de Corsica.doc, le Festival international du film documentaire d'Ajaccio. Depuis 2007, la manifestation accueille chaque automne les meilleurs documentaires internationaux. Un cinéma du réel qui interroge le monde contemporain à travers le regard de cinéastes. Au programme, une trentaine de films sélectionnés en fonction de leur qualité et du thème choisi (cette année «les marges»), ainsi qu'une quinzaine de films en compétition dans la catégorie «premier film». Et aussi des rencontres, des conférences, des débats pour mieux comprendre ce cinéma qui regarde le monde...
Entretien avec Annick Peigné-Giuly, une directrice artistique passionnée.



► Pour cette 5^{ème} édition, vous avez décidé de placer «les marges au centre». Pourquoi ce choix ?

De tout temps les marges ont été le terreau de la créativité, de l'invention politique mais aussi sociale et artistique. C'est pourquoi nous avons voulu plonger cette année, avec les cinéastes, hors des circuits traditionnels, hors champ, au ban de la société, à côté de la plaque, à l'Ouest... Y découvrir les border line, résistants, laissés pour compte, bannis, maquisards, marginaux... C'est tout un peuple parfois qui se serre dans ces marges et envahit soudain la place des capitales. C'est un petit homme parfois qui creuse pour lui seul sa marge de bonheur. Depuis les manifestants de la Place Tahrir jusqu'aux artistes anonymes, les cinéastes que nous avons choisis sont chez eux dans les marges et ils nous offrent là cette part d'étrange beauté qu'il y a dans ces franges d'humanité.

► Vous devez être très fière de pouvoir diffuser Ceci n'est pas un film de Jafar

Panahi en film d'ouverture. Pourriez-vous le présenter à nos lecteurs qui ne le connaîtraient pas ?

Sous le coup d'une condamnation de l'Etat iranien (6 ans de prison et 20 ans d'interdiction de filmer), le cinéaste Jafar Panahi, reclus entre les murs de son appartement, fait de sa situation le sujet même de son film: que reste-t-il à un cinéaste qui n'a plus le droit de filmer et qui attend qu'on le jette incessamment en prison ? Il détourne donc l'interdiction en se servant de son téléphone portable (ce n'est pas officiellement une caméra) et filme une journée dans la vie de Jafar Panahi. Ce film est donc plus qu'un film, c'est un acte de résistance artistique et ce, de la part d'un cinéaste reconnu internationalement. Ce film a été présenté en sélection officielle au dernier Festival de Cannes, 2011.

► Corsica.Doc N°5, c'est aussi deux écrans parallèles, cette année. Vous pouvez nous en dire un peu plus ?

Deux Journées pour ces écrans parallèles. Une première, le samedi 19 novembre, «Peinture-cinéma/aller-retour», animée par le critique d'art, Hervé Gauville. Que se passerait-il si on regardait une peinture comme si c'était un film et un film comme s'il était une peinture ? La question est posée à partir d'une sélection de tableaux du musée Fesch et de dix courts métrages de Vittorio de Seta (Il mondo perduto, 1954-1959). Nous essaierons de regarder, une journée durant, le cinéma avec les yeux de la peinture et la peinture avec les yeux du cinéma. Une deuxième journée, le mercredi 16 novembre, «Nucléaire : filmer l'invisible», animée par la réalisatrice Esther Hoffenberg.



Depuis Hiroshima, et ensuite Tchernobyl et Fukushima, la notion de progrès est en question. Ces événements mettant à nu, au coeur de l'irrépressible élan nucléaire du monde occidental, une énergie potentiellement dévastatrice de la vie sur terre. Depuis les années 50, le cinéma documente fiévreusement ce mouvement ambivalent qui se traduit par une invisible menace. Six formes documentaires récentes (enquêtes journalistiques, essais d'anticipation, films expérimentaux) tenteront d'approcher la question, entre science et fiction.

► Comment parvenez-vous à obtenir tous les ans des avant-premières nationales (3 pour l'édition 2011) ?

Tout au long de l'année, nous suivons attentivement l'actualité cinématographique qui nous intéresse, et participons à de nombreux festivals. Nous sommes en contact avec les réalisateurs, producteurs et distributeurs du cinéma documentaire. Depuis notre création, et nous en sommes fiers, nous recevons de plus en plus de films proposés pour nos sélections.

► Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez pour organiser un tel événement ?

Les moyens financiers essentiellement ! Ce n'est pas très original par les temps qui courent, mais heureusement, nous avons de l'énergie à revendre.

Le GEIQ Transport opérationnel avec le soutien de la SNCM

Le jeudi 3 novembre, un point presse était organisé à bord du Pascal Paoli, à quai à Bastia, par la SNCM et le GEIQ (Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) Région Corse. Objet : mettre en lumière la création d'un GEIQ Transport et son soutien financier par la compagnie maritime tout en expliquant le pourquoi et le comment d'une telle structure.

Le 22 mars 2010, un dispositif était signé entre la Préfecture de la Région Corse et la société SNCM dans le cadre de la Convention Etat Entreprise relative à la revitalisation des Bassins d'emploi consécutive à la réorganisation de la SNCM, avec pour objectif la mise en oeuvre d'actions favorisant la création d'emplois, ou la création et le développement d'entreprises.

Au terme de ce dispositif, après instruction, une convention était passée le 13 juillet 2010 entre l'entreprise et le GEIQ de la Région Corse. Convention dont l'objet est la participation au financement de la création d'un GEIQ Transport moyennant l'allocation par la SNCM d'une aide directe de 50 000 euros répartie sur deux ans. »

Ainsi, avec le soutien de la DIRECCTE Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute Corse et la participation de quelques entreprises du secteur, le GEIQ Transport de la Corse était-il lancé en 2010 (constitution du groupement d'entreprises, inscription administrative, ingénierie de formation). Et après ?

« L'apport de la SNCM sur deux ans (2011-2012) permet de mettre en place une aide au démarrage de l'activité », avance Pierre-André Giovannini, Directeur régional de la SNCM. De son côté, François-Xavier Ciccoli, Président du GEIQ, précise : « Cette mesure qui implique également une action directe sur les entreprises du secteur Transport est le catalyseur de l'action du GEIQ Transport qui a signé en 2011 les premiers contrats de professionnalisation.

Conformément à son objectif, le GEIQ Transport pourra se prévaloir, en 2012, de l'adhésion de six entreprises partenaires et de la signature de huit contrats de professionnalisation. » Concrètement, il s'agit aussi de mutualiser les moyens entre les différents transporteurs (on compte aujourd'hui en Corse une centaine d'entreprises de transports). Le GEIQ Transports



Les partenaires du GEIQ Transport réunis à bord du Pascal Paoli, le 3 novembre dernier

entend fonctionner via l'adhésion de ces sociétés de transports qui ainsi pourront recourir à ses services (comme par exemple la mise à disposition d'un chauffeur). A noter : selon Jean-Claude Perfetti, Directeur des GEIQ de Corse (à côté de celui dévolu au Transport, il y a un GEIQ pour l'Hôtellerie, un autre pour le BTP...), 80% des employés passant par le GEIQ de Corse décrocheraient un CDI.

Qu'est-ce que le GEIQ ?

Le GEIQ est une association regroupant des employeurs. Sa mission centrale est l'organisation de parcours d'insertion et de qualification au profit de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle : demandeurs d'emploi, jeunes sans qualification, bénéficiaires de dispositifs de solidarité. Le GEIQ de la Corse se nomme désormais Visaltis. La double mission de la structure est inchangée : il s'agit de salarier des personnes sans emploi, qualifiées ou non, pour le compte d'une entreprise et d'accompagner le salarié, au niveau social et professionnel, jusqu'à la signature d'un contrat de travail avec l'entreprise. Pour réussir dans ces missions, Visaltis déploie quatre activités, dispose de quatre outils : GEIQ, formation en alternance dans ses différentes déclinaisons GEIQ BTP, Industrie et Transport ; ETTIC, travail temporaire dont travail temporaire à caractère social; GE, groupement d'employeurs pour la mise à disposition de personnel qualifié, URGE, recrutement-conseils en ressources humaines. En 13 ans, le GEIQ de la Corse a salarié des personnes dans plus de 100 métiers et dans une douzaine de domaines d'activité différents.

Actu

Avenir de la DSP maritime La parole à la SNCM

Le jugement de la Cour d'appel de Marseille annulant la délégation de service public maritime sur la Corse a fait, ces jours-ci, parler de lui. Pour la SNCM, « au-delà d'une décision de justice qui n'est pas encore connue, c'est de la Corse qu'il faut parler. » Dans un communiqué en date du 8

novembre, la compagnie précise: « Ce matin, certains annoncent une décision de justice qui n'a pas encore été rendue même si nous savons que les conclusions du rapporteur devant la cour d'appel du Tribunal Administratif de Marseille (audience du 19 octobre dernier) devraient être suivies. L'incidence probable sera l'interruption avant terme (dès septembre 2012) de la convention de délégation de service public actuellement en vigueur. La Collectivité Corse a déjà engagé une démarche de redéfinition de la nouvelle DSP et a déjà pris contact dans ce cadre avec l'ensemble des opérateurs. L'anticipation du renouvellement que notre Compagnie appelle de ses vœux depuis longtemps ne constitue pas un contexte nouveau. Par contre il nécessite, pour chacun des partenaires de la desserte corse (OTC, opérateurs), une accélération de leur adaptation. Notre Compagnie a bâti un projet présenté dernièrement au Conseil de Surveillance et à l'Entreprise qui s'inscrit déjà dans une nouvelle DSP dont le périmètre reste encore à déterminer. Les équipes de la SNCM se préparent d'ores et déjà à accélérer la mise en oeuvre de ce plan qui puise aussi dans l'esprit et l'ambition initiale de la continuité territoriale et de l'intérêt supérieur de la Corse. Toutefois, en fonction de la nature des attendus du jugement, nous nous réservons la possibilité de nous pourvoir en cassation.»

Communauté de Communes du Cap Corse Des débats pour l'avenir du territoire

La dernière assemblée générale de la Communauté de Communes du Cap Corse, présidée par Pierre Chaubon, s'est tenue le 4 novembre à la confrérie de Meria. A cette occasion, le conseil communautaire aura notamment débattu du transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes prévu par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale élaboré par le Préfet de la Haute Corse, de l'aménagement hydraulique du Cap Corse et de la réorganisation des services postaux.



Le Président Pierre Chaubon

Sur le transfert de la compétence urbanisme à la CC prévu par le SDCl, le conseil communautaire a très majoritairement exprimé un avis défavorable et a souhaité prendre une délibération pour développer ses arguments. Il s'est cependant prononcé favorablement pour l'élaboration par la Communauté de Communes d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur la micro-région, Pierre Chaubon et Ange Pierre Vivoni s'étant engagés à communiquer cette position à la commission départementale de coopération intercommunale.

La Présidente de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse, Emmanuelle De Gentili, son directeur, M. De Cicco, ainsi que son Chef de Service Ingénierie, Jean-Michel Palazzi, ayant été invités à cette réunion, la problématique de la ressource en eau et de sa gestion dans le Cap Corse a donc également été évoquée. L'OEHC faisant valoir son



Meria, point de ralliement des élus de la C.C. du Cap Corse, pour l'AG du 4 novembre 2011

rôle d'aménageur avec « deux priorités : qualité de l'eau et sécurisation en volume », une étude devrait être lancée afin d'établir, dans un premier temps, une estimation précise des besoins en eau pour chaque commune sur l'ensemble de la micro-région. Ce diagnostic permettra d'établir un schéma global d'aménagement hydraulique pour le Cap Corse dont la réalisation pourra être programmée dans le cadre d'un plan d'action pluriannuel.

Autre question « d'aménagement » : celle de la réorganisation des services de la Poste qui ne cesse de susciter craintes et interrogations, notamment du côté de Pino et de Canari. Sur ce point, Pierre Chaubon s'est engagé à reprendre l'attache du directeur régional.

Par ailleurs, cette séance du 4 novembre aura permis au Conseil Communautaire de valider le principe de mise en place d'une charte paysagère ainsi que l'adoption d'une convention de partenariat avec l'Office de l'Environnement de la Corse pour le lancement d'un dispositif Agenda 21.

Enfin, c'est la signature d'un contrat enfance jeunesse avec la CAF qui aura été officiellement approuvée ce jour, contrat devant permettre, pour la période 2011/2013, de renforcer le dispositif d'accueil des 6/18 ans sur le territoire pendant le temps des vacances et le temps périscolaire.

A noter : à l'issue de l'assemblée générale, un hommage unanime a été rendu à l'action effectuée par Laurent Piazza, maire de la commune de Meria de 1995 à 2011, et aujourd'hui conseiller municipal, dont Pierre Chaubon n'a pas manqué de louer les qualités en tant qu'élu et en tant qu'homme.

Une motion en faveur d'un syndicat d'électrification unique en Haute-Corse

Lors de cette séance, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cap Corse a adopté une motion pour la création d'un syndicat d'électrification unique en Haute-Corse. Celle-ci rappelle que « les élus du Cap Corse s'interrogent sur la confusion et le silence généralisé qui prévalent concernant l'instauration d'un syndicat unique d'électrification pour le département de la Haute-Corse. En effet, si la Corse du Sud a suivi les recommandations de l'Etat en créant un seul syndicat et peut, de ce fait, bénéficier d'une enveloppe de 15 millions d'euros pour des travaux d'investissement, en Haute-Corse, rien ne bouge ! Si ce syndicat unique n'est pas créé, soit le département, les entreprises et les administrés pourront tirer un trait sur leur possibilité de développement, soit ce sont les contribuables qui payeront la facture sur leurs impôts locaux alors que ces équipements pourraient bénéficier de financements à hauteur de 80 % ! Pourquoi ajouter une pression fiscale supplémentaire par ces temps de crise et de rigueur alors que la création d'une structure unique permettrait d'obtenir pour la Haute-Corse une enveloppe de 12 millions d'euros ? Le conseil communautaire considère cette situation scandaleuse et demande aux pouvoirs publics et aux élus concernés et compétents de mettre en oeuvre sur le champ les moyens de régler cette affaire. La population ne comprendrait pas d'être privée de travaux structurants pour des enjeux bien futiles par rapport aux perspectives de développement et d'aménagement de notre département.

EUROPE

● I Muvrini en tournée

I Muvrini entament une tournée internationale qui les conduira en **Allemagne** pour 8 concerts entre le 15 et le 25 novembre, puis aux **Pays Bas** où sont programmées 3 dates, et enfin en **Belgique**, où, à partir du 1^{er} décembre et jusqu'au 87 janvier 2012, ils se produiront dans pas moins de 16 villes. Pour plus de détails consulter le site : www.muvrini.com

● ... et avec l'ATC

Dans le cadre de ses nouvelles orientations visant à créer une synergie entre les différents secteurs d'activités liés au tourisme, l'ATC (Agence de Tourisme de la Corse) participera à la tournée d'I Muvrini et sera notamment présente aux côtés des musiciens le 16 novembre, à **Munich**. «L'ATC organise des opérations de relations publiques sur les différents marchés européens, rappelle **Marie-Paule Paoletti**, chargée de la communication institutionnelle à l'ATC. Ces opérations de promotion ont débuté par la Suisse et se poursuivent sur le marché allemand, selon les mêmes modalités, avec pour objectif de donner envie de découvrir la destination Corse. Plus concrètement, c'est au travers d'opérations de relations publiques menées durant et après chaque concert (en présence des artistes et de l'industrie touristique), par la diffusion d'informations et l'affichage de la campagne «Corsica Made» que l'ATC sera présente. Nous avons notamment prévu l'achat de 40 places par concert qui seront distribuées aux professionnels du tourisme allemand. Après le concert qui sera donné à 20h en l'église St Mattaus, nous avons prévu, à 22h, un cocktail dans une salle toute proche en présence de 40 invités allemands (presse TO-AGV-VIP), de la délégation corse de l'ATC et bien sûr d'I Muvrini.

PARIS

● Journées du livre corse

Les «**Journées du Livre Corse**» se dérouleront à **Paris** les vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20 novembre, de 10 à 20h. Organisées par l'association **Memoria Bisinchi**, qu'anime **Hervé Battini**, elles se tiendront à l'**Espace Cyrnea (38 allée Vivaldi, dans le 12^{ème} arrondissement)**, un lieu mythique de la Corse à Paris animé par **Pierre-Jean Andrei**. Parmi de nombreux auteurs, ceux de «**Colonna édition**» seront présents pour signer leurs livres : **Carla Cortinchi**, pour «**Lamenti pour Antonia**», vendredi 18 et samedi 19, de 17 à 20h ; **Jean-Claude Casanova** pour «**A Filetta**», dimanche de 17 à 20h ; **Philippe Franchini** pour «**Les chemins de granit - I Ghjovannali**», samedi et dimanche, de 17 à 20h ; **Annie Drimaracci** pour «**Première pierre**» et «**Algues et fleurs**», samedi de 15 à 19h ; **Charles de Peretti** pour «**Capula**», dimanche de 10 H à 12H..

TOULON

Bleu Conrad au Théâtre Liberté

Le **Théâtre Liberté**, qui vient d'ouvrir ses portes à **Toulon**, a choisi de faire une place à la Corse qui figure donc dans sa première année de programmation au travers de «**Bleu Conrad**», un spectacle mis en scène par **Jean-Yves Lazennec**, d'après l'ouvrage du même nom de **Maddalena Antonioti-Rodriguez**, également intitulé «**Le destin méditerranéen de Joseph Conrad**». **Michel Albertini**, acteur d'origine insulaire et fils d'une des plus fidèles collaboratrices de **L'Informateur Corse Nouvelle**, **Anna Albertini**, sera donc sur cette scène nationale, les 25 et 26 novembre à partir de 20h30, aux côtés des membres du groupe **Barbara Furtuna**. De ce très beau spectacle déjà donné en **Corse**, une des pages du programme diffusé par le **Théâtre Liberté**, se fait ainsi l'écho : «*De l'essai documenté de Maddalena Antonioti-Rodriguez, de ce récit-fiction, le metteur en scène Jean-Yves Lazennec extrait des pépites évoquant la mer, l'amitié, l'aventure et la littérature. Conrad est un auteur qui ouvre l'horizon, qui se déplace aux limites du monde pour scruter le cœur des hommes. La voix du grand comédien Michel Albertini, à laquelle répondent celles, puissantes, viriles, et en même temps sur le fil des aigus de l'ensemble de polyphonies corses Barbara Furtuna, dessine le portrait de l'île, celui de la Méditerranée, celui de toutes les mers et encore au-delà, celui du monde moderne vu à travers les yeux du complexe auteur d'Au cœur des ténèbres.*» **A noter** : bien d'autres scènes continentales devraient accueillir «**Bleu Conrad**» d'ici fin 2012.



Le comédien Michel Albertini et le groupe Barbara Furtuna, ensemble sur scène

PARIS

Le Jakez Orkeztra tous azimuts

Après le changement d'heure, une rentrée chargée, une cure d'amaigrissement et un séjour à **Propriano** (les musiciens remercient **Romuald** et **Marie-Paule** pour leur accueil dans leur établissement), le **Jakez Orkeztra** revient à **Paris** pour un concert consécutif à deux «scènes» insulaires (celle du **Théâtre Saint Angelo de Bastia**, le jeudi 10 novembre, et celle du **Bistrot du Cours, à Ajaccio**, le vendredi 11 novembre à 21h). Ses musiciens investiront le **Centre Musical Fleury Goutte d'or - Barbara**, à **Paris**, samedi 18 novembre à 18h, dans le cadre des **Vitrines Fédéchansons** et des **Nuits Capitales**. Une formation resserrée autour de **Jacky Le Menn** (chant, guitare), **Celia Picciocchi** (voix, violon) et **Jean Castelli** (voix, contrebasse). «*Deux mauvais fils et une mante religieuse, pour dévider des déboires poétiques sur des airs de chansons à boire...*», s'amuse la fantasque **Celia**. Voilà qui donne envie de prendre séance tenante - allez, pourquoi pas ? - un billet pour la capitale, histoire d'entendre encore ce groupe soutenu par le **RéZo**.



PORTO-VECCHIO

Conférence d'Antoine-Marie Graziani

Le mardi 15 novembre, à partir de 18h30, le **Centre Culturel de Porto-Vecchio** propose une conférence d'**Antoine-Marie Graziani** autour de son ouvrage «**La violence dans les campagnes corses**». Enseignant à l'**Université de Corse** et membre senior de l'**Institut Universitaire, Antoine-Marie Graziani** a publié de nombreux articles et ouvrages traitant de la Corse et de la **Méditerranée occidentale**. Il a obtenu le **Prix du livre corse 1992** pour «**Les Feux de la Saint-Laurent**» et le **Prix de la Région Corse** en 2000 pour «**Sampiero Corso, un mercenaire européen au XVI^e siècle**». Il a signé en 2002 une biographie remarquable de **Pascal Paoli**, Père de la patrie corse (Prix spécial du livre corse) et une **Histoire de Gênes** en 2009. Il codirige avec **Carlo Bitossi** l'édition de la correspondance de **Pascal Paoli** depuis 2001. Son dernier ouvrage, «**La violence dans les campagnes corses**», aborde, en couvrant trois siècles, un thème d'actualité tout en évitant d'enfermer l'analyse dans le seul sujet du banditisme. L'auteur explique : «*Longtemps la question de la violence a été traitée de façon réductrice, celle-ci étant renvoyée au seul phénomène du banditisme. La lecture romantique de la vendetta a abouti à la construction d'un banditisme «d'honneur» pour touristes et cartes postales avant de l'être pour les Corses eux-mêmes par un jeu de miroir. La réalité est tout autre, surtout si l'on interroge des périodes plus anciennes. Pour point de départ à toute analyse il faut prendre en compte le double jeu évident et des autorités génoises et des élites insulaires.*»

■ **PORTO-VECCHIO** : Le restaurant «U Pinu», route de Bonifacio, a reporté au dimanche 13 novembre son grand concours de Belote. L'inscription est de 30 € par équipe. **1^{er} prix** : deux TV écran plat. **Renseignements** : 04 95 72 14 62.

■ **Le Bridge-club de Porto-Vecchio**, qui a récemment tenu son Assemblée Générale, sera désormais ouvert le samedi, tous les quinze jours, à partir de ce samedi 12 novembre :
de 14h30 à 15h30 : cours pour débutants (ouverts à tous, même aux enfants), dispensés par **Mme Maryse Muller** – licence offerte pour la première année à toute nouvelle adhésion ;
de 15h30 à 19h30 : seront organisés des tournois de régularité, suivis d'un apéritif convivial.

M. Jean-Louis de Rocca-Serra, tous les jeudis soirs après le tournoi à 18h, dispensera des cours de perfectionnement.

Siège : Bridge-club, U Centru, Route de Bastia, Tél : 04 95 72 03 14 –
M. Lambert : 06 77 83 45 60 ;
M. Penot : 06 88 75 22 22.

■ **MORIANI** : «L'atelier de Lisandria», coiffeur, styliste, visagiste, esthétique..., vous accueille au **Géant Casino** – Tél : 04 95 38 46 44.

■ **BORGIO** : Le Docteur **Jean-Claude Lachaud**, psychiatre, a repris ses activités, à la **villa San Ornello** – Tél : 04 95 30 03 40, sur RDV.

■ **BASTIA** : le vendredi 25 novembre, à 18h, au 5^e étage, à la **Mairie de Bastia**, se tiendra l'**Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse des Ecoles de la Ville**, pour l'élection, notamment de trois représentants de parents d'élèves au **Comité de Gestion**. Candidature à adresser par lettre recommandée avec accusé de réception, à la **Caisse des Ecoles, Direction des Affaires Scolaires, avenue Pierre Giudicelli, 20410 Bastia Cedex**, avant le 16 novembre.

■ **Allianz, Assurances Mariani**, à Bastia, Furiani, Biguglia, propose jusqu'à 4 mois gratuits pour votre assurance. Tél : 04 95 34 00 00

■ **L'Association «Aiatu E'Sulidarità»**, association d'aide et de soins à la personne, a ouvert ses bureaux au **4 Bd. Paoli**, de 8h30 à 16h, sans interruption, du lundi au vendredi. Tél : 04 95 34 80 90.

■ **Di Vico**, prêt-à-porter masculin et féminin, au **Centre Commercial Hyper U**, pratique jusqu'au vendredi 18 novembre des soldes jusqu'à -50%. Tél : 04 95 33 76 59.

■ **AJACCIO** : **Châteaux d'Ax**, fabricant de salons depuis 1948, RN 193, à Baléone, ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 19h00, pratique des prix allant de -20% à -50%, dans le cadre d'une Liquidation Totale, avant travaux. Prix sacrifiés sur Salons, Lampes, Tables Basses et Tapis. Tél : 04 95 28 36 96.

UN NOUVEAU CALENDRIER POUR L'APPEL À PROJETS D'ÉCOEMBALLAGES

L'Informateur Corse Nouvelle s'en est fait l'écho dans l'une de ses récentes éditions : **Eco-Emballages** a lancé à la fin du mois de septembre 2011 un appel à projets à destination des industriels, opérateurs, collectivités locales et laboratoires de recherche pour développer le recyclage local dans les **DOM-COM** et en **Corse**, l'ambition de cet appel à projets étant de faire émerger de véritables filières de recyclage adaptées à l'économie de chacun des territoires. Afin de laisser davantage de temps de préparation aux candidats qui envisagent de présenter un dossier, l'organisme fait savoir que la date limite de réception des dossiers initialement fixée au 30 novembre 2011 est décalée au 29 février 2012. Les autres échéances sont également décalées de 3 mois comme indiqué dans ce nouveau planning : date d'appel à manifestation d'intérêt : 28 septembre 2011; date limite de manifestation d'intérêt : 29 février 2012; date limite de pré-sélection des candidatures : 15 avril 2012 ; date limite de dépôt du dossier complet de candidature : 31 juillet 2012 ; date limite de sélection des candidatures : 30 septembre 2012.



Le Directeur Général d'Eco-Emballages, Eric Brac de La Perrière

■ **UFC-Que Choisir**, au 15, rue Fesch, assure des permanences, les lundis et mardis, à partir de 13h, et, du mercredi au vendredi, à partir de 14h. L'examen des dossiers peut s'effectuer sans rendez-vous, préalable.

■ **Mr Bricolage**, Route de Porticcio, Cavone, Tél : 04 95 10 66 66, et à Ajaccio-Forcone au 04 95 11 09 09, jusqu'au 27 novembre, invite à «*Bricoler à petits prix*».

■ Un Appel à Projets 2012, contrat urbain de cohésion sociale, est lancé par la **Ville d'Ajaccio**, le **C.U.C.S Ajaccio** et l'**A.C.S.E.** (l'**Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances**).

Dossier à retirer à : **Ville d'Ajaccio, Direction Stratégie-Evaluation-Prospective, 3, Rue Michel Bozzi, 20000 Ajaccio**. Tél : 04 95 10 63 30 – Fax : 04 95 22 25 52 – dgasep@ville-ajaccio.fr ou à télécharger sur le site de la Ville : www.ajaccio.fr, rubrique «*mon quartier/vie associative*».

Les dossiers devront être déposés à la même adresse au plus tard le 2 janvier 2012.

■ **Le Salon du Mariage** se déroulera les 12 et 13 novembre, au **Palais des Congrès**, de 10h à 19h. www.salon-mariage-corse.fr

■ **GHISONACCIA** : **Bianchi Matériel Electrique** ouvrira le 14 novembre 2011, à **Z.I de Migliacciaro, 20243 Prunelli di Fiumorbu**, un nouveau magasin.

Créée en 1902, la société **Bianchi Matériel Electrique**, à Bastia, a ouvert en 1974 un magasin à **Furiani**, puis en 1975 à **Ajaccio**, en 1991 à **Porto-Vecchio**, et en 2001 à **Calvi**. Bon vent au nouveau magasin !

■ **CATERI** : **Toni Casalonga** a sculpté la nouvelle statue de **San Cesariu**, à l'initiative du **Comité de Restauration**, de la **Municipalité de Cateri** et du **Conseil Général** avec le concours de **Pierre-Marie Mancini**.

Désormais **Catteri** a retrouvé la statue de son **Saint Patron** qui a été placée dans sa chapelle, au terme d'une procession suivie par de très nombreux pèlerins, conduits par les confrères.

■ **L'île-Rousse** : Le **Restaurant d'Application du Lycée de Balagne** est ouvert les mardis, Jeudis et vendredis, pour les repas de midi. **Réservation au** : 04 95 63 04 28.

■ **La Campagne partenariale de l'Office du Tourisme** est ouverte. Les socioprofessionnels désirant figurer sur les outils de promotion (brochure, sites internet, bornes interactives) sont invités à contacter **Valérie Loverini** ou **Jeanine Franceschini** au : 04 95 60 04 35 ou par mail à : promotion@ot-ile-rousse.fr

■ **PETRETO-BICHISANO** : «**Le Bar des Chasseurs**» organise, le samedi 12 novembre, un concours de Belote avec comme **1^{er} prix** : deux téléviseurs écran plat ; **2^e prix** : deux fours micro-ondes ; **3^e prix** : des bouteilles de vins etc. Inscription sur place : 20 € – Possibilité de se restaurer.

■ **SAINTE-LUCIE DE TALLANO** : Le **Marché de Noël** se déroulera le 27 novembre. Par ailleurs, pour la première année, l'**Association Santa Lucia** organise «**Les Crèches de l'Alta-Rocca**».

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec la secrétaire de l'Association.

LM Studio à Biguglia Pour entrer dans la danse

Ce n'est pas un secret de polichinelle, la Corse souffre d'un manque évident d'infrastructures sportives et culturelles. Des progrès ont certes été consentis par les collectivités locales, mais nous sommes encore loin du compte, tant notre île est un vivier d'animation et de création artistiques hors du commun. Fort heureusement, sans chauvinisme aucun, des insulaires n'hésitent pas à « se bouger » pour tenter de changer la donne, au gré d'initiatives privées et originales. Zoom avant sur un bel exemple en la matière...



Micaellu Pistorozzi,
patron de LM Studio

Depuis la rentrée de septembre 2011, plusieurs associations de danse ont emboîté le pas vers **LM Studio**, salle de répétition «*toutes options*» arborant fièrement son enseigne, sise à **Biguglia, zone industrielle N°4 de Campo Valone**.

L'idée de concevoir cet espace entièrement dédié à la pratique du 4^e Art revient à **Thierry Pistorozzi** qui, en véritable passionné de sport, a donné corps au projet avec son fils **Micaellu**, aujourd'hui gérant de la structure.

«*Il y avait un réel besoin*», affirme le protagoniste. «*La région bastiaise regorge de clubs et d'écoles de danse, mais seulement une minorité bénéficie d'un local attiré, du fait notamment des coûts de fonctionnement que cela peut engendrer*».

L'offre réduite d'établissements spécifiques a donc motivé le concept de **LM Studio** dont l'acronyme fait référence à la première lettre des prénoms de **Laura** et **Manon**, les filles de **Thierry Pistorozzi**, par ailleurs



Lors de la récente inauguration de LM Studio, à Biguglia, en présence d'acteurs des associations de danse, parties prenantes du concept

élèves en troisième cycle du **Conservatoire de musique et de danse de Corse «Henri Tomasi»**.

Des prestations de qualité

Dans une ambiance rythmée et digne de la «**Star Academy**», les éducateurs et leurs troupes peuvent ainsi laisser libre cours aux inspirations qui les animent.

«*Afin que chacun y trouve son compte, nous avons décidé d'opter pour le principe des horaires aménagés, du lundi au dimanche, le matin comme l'après-midi et le soir*», indique **Micaellu**, le jeune et sympathique patron de **LM Studio**.

Et d'ajouter : «*Nous avons misé sur des prestations de qualité, à des prix très compétitifs, parmi lesquelles l'enregistrement et*

la diffusion vidéo en temps réel ou un lecteur mp3 dernier cri. Sachant qu'un coin détente, douche et vestiaires est également à disposition des intéressés».

En outre, la salle de répétition dispose de deux pièces équipées de parquet, de tapis et de barres d'étiement mais aussi de miroirs muraux, permettant des performances chorégraphiques optimales.

Les associations «**In ballu**», «**Attitude**», «**Tempo Rythmo Latino**», «**Muvimentu**», «**Akagny**», «**Passion danse**» et «**Athéna**» ont d'ores et déjà choisi d'élire domicile à **LM Studio**. Selon le programme établi,

celles-ci se succèdent et font la part belle aux figures de danses orientales, africaines, salsa, bachata, modern jazz, classique, hip hop, rock, tango, de mannequinat, de fitness et de yoga.

Autant de disciplines mises à l'honneur chaque jour par de nombreux adeptes, à travers un endroit qui a su devenir incontournable, en deux temps trois mouvements, grâce au sérieux de ses initiateurs.

Une inauguration s'est d'ailleurs déroulée récemment, en présence de certains responsables associatifs et de l'équipe dirigeante des lieux.

Félicitations et bravo à tous les acteurs de la démarche. Bonne continuation au cœur de l'aventure «**LM Studio**». À suivre...

LM STUDIO

INFO LINE : 06.85.43.25.67.

A NE PAS MANQUER

Une soirée ajaccienne dans la philosophie de l'art

Locu Teatrale organise une soirée philosophie le jeudi 24 novembre à 18h, au sein de son **espace culturel, 8 rue Hyacinthe Campiglia**. Aristide Nerrière y interviendra sur le thème «**L'art et le Beau**». «*A l'heure où se multiplient ici et là les anticonformismes, les audaces, voire les outrances pour le moins creuses de l'art dit conceptuel et minimaliste, il est peut-être bon avant toute chose, soulignent les instigateurs de ce rendez-vous, de se reposer la question de l'Art dans l'optique originelle que supposait hier encore la majuscule qui le singularisait. En d'autres termes, d'où vient l'Art, quelle est sa généalogie et surtout en quoi consiste-t-il exactement ? Ainsi, lorsque confrontés comme c'est le cas aujourd'hui à une société en proie à un futur sans avenir, il est sans doute utile de se demander si l'Art ne devrait pas se hausser en vue d'une reconquête esthétique et métaphysique plutôt que de céder, sous couvert de démocratie et de liberté d'expression, à la facilité des séductions à courte vue.*» Entrée libre. A bon entendre... Informations au **06 14 86 45 98**.

Les Annonces Légales

Journal du 11 Novembre au 17 Novembre 2011 - N°6387



04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 27/10/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : LA BOUCHE-RIE DE L'ATELIER

Siège social : 1, Rue Jacques Faggiannelli, 20200 BASTIA

Objet social :

Boucherie, charcuterie, traiteur, Petite restauration sur place ou à emporter,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 Euros

Gérance : Mr Louis, Jacques NICOLI, demeurant 11, Rue César Campinchi 20200 BASTIA ; Mr Pierre, Jean, Bruno MONTI demeurant 2 Rue Neuve, Saint Roch 20200 BASTIA.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

51

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Calvi, en date du 15/09/2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LE PRINTEMPS

Siège social : Route d'Ajaccio, Les Vieux Rochers, Calvi (Corse)

Objet social : L'activité d'agent immobilier

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 Euros

Gérance : Monsieur Ange Benigni, demeurant Lieu-dit Casabili, Biguglia (Corse)

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis et mention,
La gérance.

03

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 1er octobre 2011 à Bonifacio, il a été effectué une cession de parts sociales et par la même occasion un changement de gérant concernant la Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

L'AGENCE DE LA CITADELLE

Capital : 4000 euros correspondant à 40 parts sociales de numéraire entièrement libérées.

Siège social : 12, Rue Saint Jean Baptiste, 20169 Bonifacio.

Le cédant : Monsieur Zographos Pierre cède 10 parts sociales.

Le cessionnaire (Gérant) : Monsieur Robin Antoine acquière 10 parts sociales et devient gérant de la SARL Agence de la Citadelle pour une durée indéterminée, en remplacement de Mr Zographos Pierre, démissionnaire.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO



22

OFFICE NOTARIAL

SCP MAMELLI

Résidence Santa Catalina
Saint-Florent (Haute Corse)
Tel : 04.95.37.06.00 - Fax : 04.95.37.05.58

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie MAMELLI, Officier Public, notaire à SAINT FLORENT (Haute Corse), le 7 novembre 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : "F-IMMO"

Siège social : BARBAGGIO (20253), Lieudit "Treppa", c/o Monsieur Philippe SELLES.

Objet : "L'acquisition, l'exploitation par bail, location, ou autrement de tous immeubles. Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société".

Durée : 99 ans

Capital : 402.000,00 euros

Apport en numéraire de 200,00 euros Apport immobilier de la nue-propriété de deux parcelles de terre sises à BARBAGGIO au lieudit "Treppa", cadastrées Section A. numéros 156 et 157 et de la maison d'habitation y édifiée, évaluée à 400.000,00 euros.

Gérance : Monsieur Philippe SELLES, demeurant à BARBAGGIO (20253), Lieudit "Treppa".

Cession de parts : Libre entre associés et leurs descendants.

RCS de Bastia.

Pour avis - Le notaire.

21

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 05/11/2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FRIENDLY CORSICA

Siège social : Résidence ALIVI 2, Chemin des Oliviers, Bastia (Haute Corse)

Objet : La société a pour objet :

L'exploitation d'une agence de voyages ; L'exploitation d'une agence de voyages réceptive sur Internet.

L'organisation de voyages ou de séjours individuels ou collectifs, plus spécifiquement en CORSE.

- La vente de services pouvant être fournis à l'occasion de voyages ou de séjours, notamment la délivrance de titres de transport, la réservation de chambres dans des établissements hôteliers ou dans des locaux d'hébergement touristique, la délivrance de bon d'hébergement ou de restauration.

- La vente des services liés à l'accueil touristique notamment l'organisation de visites de musées ou de monuments historiques.

- La vente de forfaits touristiques.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1000 euros

Gérance : Mademoiselle Angélique, Paule BOURGEOIS, demeurant Résidence ALIVI 2, Chemin des Oliviers, BASTIA (Haute Corse).

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention, la gérance

29

SARL BFC 2B

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés fait, à VILLE DI PIETRABUGNO (Haute-Corse), le 27 octobre 2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée à associé unique

Capital : 10.000,00 €(DIX MILLE EUROS)

Dénomination : BFC 2B

Siège social : 11, Chemin de Mucchitana, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO

Objet - La Société a pour objet :

Maçonnerie générale, revêtements carrelage (sols et murs).

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Immatriculation : au R.C.S. de Bastia

Gérance : Monsieur Said HADDOUCHI, demeurant 11, Chemin de Mucchitana, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO.

Pour avis, Le Gérant,
Monsieur Said HADDOUCHI

43

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes de l'Assemblée générale en date du 12 Août 2011, il a été procédé à la création de l'association syndicale présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « Association Syndicale des Hameaux de PETRA PINZUTA »

Siège : Les hameaux de PETRA PINZUTA - 20144 - STE LUCIE DE PORTO VECCHIO

Objet : L'acquisition, la gestion, l'entretien et l'aménagement de la voirie, des espaces verts, des parkings et des installations d'eau, d'éclairage et de distribution d'énergie électrique, de téléphone, toutes installations d'intérêt commun et tous terrains propriété de l'association ; L'association aura la propriété des ouvrages qui seront réalisés dans le but ci-dessus et qui n'auront pas été remis à la Commune.

L'entretien, la conservation et la surveillance générale du lotissement ou de certains éléments de celui-ci tels que jardins, clôtures et haies.

La charge des prestations d'entretien et gestion pour le compte et aux frais exclusifs d'un ou plusieurs propriétaires ou copropriétaires associés.

Durée : Illimitée

Administration : Directeur Monsieur Noël Muzy

Pour avis, le Directeur.

35

S.C.P. LENTALI PIETRI DUCOS

Avocats au Barreau d'Ajaccio
Immeuble le Saint Jean
20137 Porto-Vecchio - Tel. 04 95 70 45 70

AVIS DE CONSTITUTION DE S.A.R.L

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à PORTO-VECCHIO 20137, du 07.11.2011 enregistré à PORTO VECCHIO, le 08.11.2011, bordereau N° 2011/390, case N°1, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MISS DORIA

Capital : 2.000 euros

Siège social : Route de CANETTO 20169 BONIFACIO

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Objet : Toutes activités de vente de souvenirs, prêt à porter, chaussures et tout appareil ou support audiovisuel

Gérance : Mademoiselle PIRIOTTU Stéphanie, née à PORTO VECCHIO, le 29 mai 1986, demeurant à route de CANETTO, 20169 BONIFACIO, de nationalité française, a été désignée en qualité de Gérante.

Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Pour avis et mention,
le gérant.

07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Prunelli di fiumorbo du 06/10/2011, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : SCAFFONE INVEST

Siège social : Zone Industrielle Migliacciaru, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

Objet social :

La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité, La gestion des titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale ;

Administration de la société ; et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 Euros,

Gérance : Mr Mathias, Charles, Paul ANGELI demeurant Les Pavillons du Golfe, Favone 20144 SAINTE LUCIE DE PROTO VECCHIO,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance,



01

RESULTAT DE MARCHE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse,
Collectivité Territoriale de Corse 22 Cours Grandval
B.P. 215, à l'attention de M. le président du Conseil Exécutif,
F-20187 Ajaccio Cedex 1. Tél. (+33) 4 95 51 64 64.
E-mail : commande.publique@ct-corse.fr. Fax (+33) 4 95 51 66 21.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>.

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHE

DESCRIPTION

Intitulé attribué au marché :

gardiennage des bâtiments de la Collectivité territoriale de Corse.

Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :

Services.

Catégorie de service : no23.

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : hôtel de Région et tout autre site adjoint en tant que de besoin.

Code NUTS FR83.

L'avis implique :

La conclusion d'un accord-cadre.

Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :

gardiennage des bâtiments de la Collectivité territoriale de Corse.

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 79713000.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Non.

VALEUR TOTALE FINALE DU OU DES MARCHÉ(S)

Valeur totale finale du ou des marché(s) :

SECTION IV : PROCEDURE

TYPE DE PROCEDURE

Type de procédure : Ouverte.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

1. valeur technique. Pondération : 60.

2. prix. Pondération : 40.

Une enchère électronique a été utilisée : Non.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 11S0099.

Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Avis de marché

Numéro de l'avis au JO : 2011/S 079-130198 du 22/04/2011.

SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHE

INTITULÉ : Gardiennage des bâtiments de la Collectivité territoriale de Corse

DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : 21 juillet 2011

NOMBRE D'OFFRES REÇUES :

NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DUQUEL UNE DÉCISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ A ÉTÉ PRISE

Société de Sécurité Méridionale, Résidence La Gravona - Bât A4 - Rue des Romarins, F-20090 Ajaccio.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : Non.

AUTRES INFORMATIONS : Le type d'accord-cadre retenu est un marché à bons de commande (art.77 du Cmp) passé pour les montants annuels suivants : - montant minimum : 200.000 euro(s) (H.T.) - montant maximum 800.000 euro(s) (H.T.).

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 3 novembre 2011.

Références de l'avis initial paru au BOAMP

Parution no : 80 B, annonce no 228 du 22 avril 2011.

PROCÉDURES DE RECOURS

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant

l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse - Direction Juridique et de la Commande Publique, 22 Cours Grandval B.P. 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 3 novembre 2011.

10

Département de la Corse du Sud

Commune de SAMPOLO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur : Commune de Sampolo, 20134 SAMPOLO

Objet de la consultation : Marché de maîtrise d'oeuvre relatif à l'extension des réseaux AEP et d'assainissement.

Procédure de passation : Marché passé selon la procédure adaptée (article 28 du C.M.P.)

Mode d'obtention du dossier : le dossier de consultation est à retirer à la Mairie de Sampolo aux heures d'ouverture, tél : 04 95 24 51 55, fax : 04 95 23 48 41, mail: marie-sampolo@orange.fr

Critères de sélection des offres :

- Prix : 60% - Délais : 40%

Durée de validité des offres : 90 jours.

Date limite de remise des offres : 02 décembre 2011 à 16 h 00 à la Mairie de Sampolo

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04 novembre 2011



11

RÉSULTAT DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Correspondant : M. le Président du Conseil Exécutif,
Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval BP 215
20187 AJACCIO CEDEX. Tél: 0495516464. Fax: 0495516621.
Courriel: commande.publique@ct-corse.fr.
Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. Référence de l'avis initial : 11-94867

Objet du marché : Réalisation et acquisition d'une orthophotographie numérique de la Corse Campagne de photographies aériennes pour la zone corse et contrôle des données produites

Catégorie de services : 7. Services informatiques et services connexes.

Lieu d'exécution : Corse.

Code NUTS : FR83.

Classification CPV :

Objet principal : 79961200.

Critères d'attribution retenus : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique (70 %)

- Prix (30 %)

- Lot n° 01 Valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique (70 %)

- Lot n° 01 Prix (30 %)

- Lot n° 02 Valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique (70 %)

- Lot n° 02 Prix (30 %)

Type de procédure : Appel d'offres ouvert.

Attribution des marchés ou des lots :

- Numéro du marché ou du lot : 01.

Marché n° 11-SIG-OO-01 (lot(s) n° 01)

Nom du titulaire / organisme :

AEROSCAN SARL, AEROSCAN SARL Aéroport de Nancy Essey, 54510 TOMBLAINE.

Tél: 0383203002. Courriel: contact@aeroscan.fr

Date d'attribution du marché : 21-07-2011.

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 194500 euro(s).

- Numéro du marché ou du lot : 02.

Marché n° 11-SIG-OO-02 (lot(s) n° 02)

Nom du titulaire / organisme :

GE INFRA, GE INFRA 174 avenue de Saint Exupéry, 31400 TOULOUSE.

Tél: 0561341728. Courriel: alajouanine.geinfra@orange.fr

Date d'attribution du marché : 21-07-2011.

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 18240 euro(s).

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui.

Une enchère électronique n'a pas été effectuée.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex1

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse, Direction Juridique et Commande Publique 22 Cours Grandval BP 215 , 20187 Ajaccio Cedex 1

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04-11-2011.

40

COMMUNE DE ZILIA

AVIS D'APPEL

A LA CONCURRENCE

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

TRAVAUX

1/ Identification de l'organisme qui passe le marché :

COMMUNE DE ZILIA - 20214 ZILIA

Tél : 04.95.62.71.59 / Fax : 04.95.60.54.68

2/ Personne responsable du marché : le Maire

3/ Objet du marché : Réfection partielle du réseau d'assainissement - hameau de Giargia Collecteur 240 ml, regards 20 u

4 / Procédure : Procédure adaptée (article 28 du CMP)

5/ Modalités d'obtention du DCE : Commune de ZILIA - 20214 ZILIA

6 / Justifications produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- DC4, DC5

- Celles prévues aux articles 45 et 46 du CMP

- Références pour des travaux similaires

7/ Critères d'attributions: Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 30 % : Prix des prestations

- 30 % : Délai d'exécution

- 40 % : Valeur technique de l'offre

8/ Date limite de réception des offres :

Date limite de réception des offres : Jeudi 01 Décembre 2011 à 16h00

9/ Adresse auprès de laquelle les offres doivent être envoyées :

Mairie de ZILIA - 20214 ZILIA

10 / Date d'envoi du présent avis à la publication : Lundi 07 Novembre 2011

Le Maire - Jacques SANTELLI



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Services

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse,
Collectivité Territoriale de Corse 22 Cours Grandval BP 215,
à l'attention de M. le Président du Conseil Exécutif,
20187 AJACCIO CEDEX. Tél: 0495516464. Fax: 0495516621.
Courriel: commande.publique@ct-corse.fr

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Collectivité Territoriale de Corse, Collectivité Territoriale de Corse Service Courrier 22 Cours Grandval BP 215, à l'attention de Collectivité Territoriale de Corse - Service courrier, 20187 AJACCIO CEDEX. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Section II : Objet du marché

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Etude macroéconomique de la vulnérabilité de l'économie corse à ses approvisionnements en produits pétroliers

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Service.

Catégorie de service : 12. Services d'architecture ; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie ; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère ; services connexes de consultations scientifiques et techniques ; services d'essais et d'analyses techniques.

Lieu principal d'exécution : Région corse.

Code NUTS FR83.

II.1.3) L'avis implicite :

Un marché public.

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

Etude macroéconomique de la vulnérabilité de l'économie corse à ses approvisionnements en produits pétroliers. Animation d'un groupe de travail chargé de l'élaboration du Plan Régional Transports et Mobilité Durables. Cette étude est destinée à évaluer l'impact pour la Corse d'un accès contraint aux produits pétroliers importés.

Les principaux secteurs étudiés ici sont les transports (intérieurs et extérieurs) et la production d'énergie électrique, tous deux majoritairement dépendants des importations d'hydrocarbures. Les phases 2 et 3 de l'étude de vulnérabilité appliquées au secteur des transports constituent les scénarios prospectifs nécessaires à l'élaboration du Plan Régional Transport et Mobilité Durables dont la réalisation a été décidée par la Collectivité Territoriale de Corse. Cette élaboration suppose :

- De disposer d'un outil de modélisation prospectif permettant de construire des scénarios prospectifs -D'organiser la collaboration entre les différents acteurs du transport en Corse à travers la mise en place d'un groupe de travail régional regroupant les acteurs du transport en Corse. A côté de la réalisation de l'étude, le prestataire devra assister la Direction Déléguée à l'Energie de l'OEC pour l'organisation des réunions du groupe de travail régional

II.1.6) Classification CPV : 71335000.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

II.1.8) Division en lots :

Division en lots : Non.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

II.2.2) Options : Non.

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du contrat).

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :
Mode de financement : Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC.. - Mode de paiement : Virement bancaire (Mandat administratif). Prix fermes. Une avance est prévue

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Groupement solidaire

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Capacités professionnelles - Capacités techniques - Capacités financières . Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) (Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si les exigences sont remplies) : Une lettre de candidature (modèle Dc1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc1.rtf La déclaration du can-

didat individuel ou du membre du groupement : (modèle Dc2 - disponible à l'adresse suivante : http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc2.rtf). chiffres d'affaires des 3 dernières années .

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Concernant l'étude, il s'agit notamment de compétences en macro économie dans les domaines suivants : - Analyse des systèmes de transport : maritime, aérien, routier; ferroviaire. - Analyse des systèmes énergétiques : analyse de la demande par secteur, part type d'énergie, notamment de la demande d'électricité (analyse de courbe de charge, maîtrise de la demande, modélisation des systèmes de production d'énergie et en particulier des systèmes électriques ; - Analyse des systèmes productifs industriel et agricole Concernant la prestation animation, le prestataire devra faire apparaître ses capacités en matière d'organisation et d'animation de réunion, plus particulièrement s'agissant des réunions relatives à l'élaboration du plan régionale Transports et Mobilités Durables .

III.2.4) Marchés réservés : Non.

III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière : Non.

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Oui.

Section IV : Procédure

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte.

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Valeur technique (Pondération : 70)

- Délais d'exécution par phase (Pondération : 15)

- Prix (Pondération : 15)

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 11S0295.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

19-12-2011 - 16:00.

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : Les membres de la commission d'appel d'offres désignés par délibération de l'assemblée de Corse no 10/052 en date du 20 avril 2010.

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE : Non.

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : Non.

VI.3) AUTRES INFORMATIONS :

Modalités de retrait des documents : sous format électronique sur le site internet de la collectivité. Autres renseignements complémentaires : La valeur technique sera appréciée sur production d'un mémoire technique qui devra détailler les modalités d'exécution de la prestation. En particulier, il devra préciser les principes méthodologiques ainsi que les principales hypothèses macroéconomiques retenus pour l'élaboration des différents scénarios, qu'il s'agisse des scénarios modélisant la contrainte extérieure que ceux modélisant les conséquences pour l'économie corse

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Autres renseignements demandés : == Candidature ==

- Autres renseignements demandés : Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc1.rtf

- Autres renseignements demandés : La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante : http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc2.rtf)

- Autres renseignements demandés : Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet

- Autres renseignements demandés : Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

- Autres renseignements demandés : Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat

- Autres renseignements demandés : Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre

- Autres renseignements demandés : Curriculum vitae de chacun des membres de l'équipe

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia,

Villa Montepiano

20407 Bastia Cedex1

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, Bd Paul Peytral, 13282 Marseille

VI.4.2) Introduction des recours :

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse,

Direction Juridique et Commande Publique

22 Cours Grandval BP 215,

20187 Ajaccio Cedex 1

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 03-11-2011

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion (publication BOAMP) : XXX

Classification des produits :

Services fournis principalement aux entreprises.



16

AVIS D'INFORMATION

CCI2B/AOT/2011.007

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le Titre II du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la Collectivité Territoriale de Corse, modifié par la loi n°2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,

Vu le Code de l'Aviation Civile,
Vu le Code Général des Impôts,

Vu la Convention en date du 13 février 2004, organisant les modalités de mise en œuvre des transferts de compétences pour l'Aéroport de Bastia Poretta,
Vu le Cahier des Charges en date du 04 janvier 2006 de la Concession de l'aéroport de Bastia Poretta à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse et notamment son article 18,
Vu la délibération n°09/177 AC en date du 01 octobre 2009 de l'Assemblée de Corse approuvant l'Avenant n°1 au Cahier des Charges de la Concession de l'Aéroport de Bastia Poretta,

Vu l'Arrêté n°DPA-2010/004 en date du 24 février 2010 du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse approuvant l'Avenant 1 au Cahier des Charges de la Concession de l'Aéroport de Bastia Poretta,
Vu le Décret 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, (publié au JO le 30 juin 2010),
 La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse lance un Appel à Candidatures concernant l'Aéroport de Bastia Poretta dont l'objet est le suivant :

Le renouvellement d'emplacement pour l'implantation et le fonctionnement d'un débit de tabac spécial à l'intérieur de l'aérogare de Bastia Poretta. défini par les dispositions du titre V de l'article 38 du Décret du 28 juin 2010 et des articles 18 et suivants du cahier des concessions aéroportuaires de Bastia Poretta.
 Le dossier est à réclamer par écrit (lettre ou télécopie) auprès du Département Juridique et Affaires Générales (Tel : 04.95.54.44.38 ; Fax : 04.95.54.44.96) avant le 21 novembre 2011 à 10h.
 Il sera adressé au candidat, suivant les modalités de son choix, voie postale ou envoi électronique, dans les 48 heures de la demande.
 La date de limite de dépôt du dossier est fixée au 21 novembre 2011 à 10h

Le Président de la Chambre de Commerce
 et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse
Paul TROJANI

41

République Française

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Délégation à la Mer et au Littoral

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1ère insertion.

Le Préfet de la Haute-Corse informe le public qu'en exécution de son arrêté n° 2011301-0007 en date du 28 octobre 2011, il sera procédé, sur la commune de Cervione, au lieu-dit Prunete, à une enquête publique conjointe préalable à l'octroi d'une concession d'utilisation des dépendances du domaine public maritime pour l'installation par la SARL Cervione Vacances représentée par Monsieur Suzzari Francis, d'un ouvrage de protection contre l'érosion marine dit « stabiplage ».
 Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la mairie de Cervione du Lundi 5 décembre 2011 au jeudi 5 janvier 2012, soit pendant un (1) mois ou trente (30) jours consécutifs.

La réception du public s'effectuera à la mairie de Cervione - rue Philippe Pescetti - 20221 Cervione, du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00. Toutes observations pourront être consignées au registre d'enquête mis à la disposition du public ou adressées par écrit au Maire de Cervione ou au Commissaire Enquêteur qui les joindront au registre.

Monsieur Jean Pierre Momus, demeurant Villa Flodo - Route supérieure de Cardo - 20200 Bastia, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Cervione sise à l'adresse précitée les :

- * lundi 5 décembre 2011 de 9 H 00 à 12 H 00
- * jeudi 15 décembre 2011 de 9 H 00 à 12 H 00
- * jeudi 22 décembre 2011 de 9 H 00 à 12 H 00
- * jeudi 5 janvier 2012 de 9 H 00 à 12 H 00.

A l'expiration de l'enquête publique, les conclusions motivées, le rapport et le dossier d'enquête seront transmis par le commissaire enquêteur, dans le délai d'un (1) mois à Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer - délégation à la Mer et au Littoral.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du tribunal administratif de Bastia.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Cervione ainsi qu'à la direction départementale des Territoires et de la Mer - délégation à la Mer et au Littoral - unité Gestion du Domaine Public Maritime - 8 bd Benoite Danesi - 20411 Bastia cedex 9 où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

P/le Préfet et par délégation
 le Directeur départemental adjoint
 des Territoires et de la Mer,
 Mer et au Littoral
Dominique DUBOIS,

32

Me Marthe POGGI, notaire, agissant
 en qualité de membre de la Société
 « **Maître Marthe POGGI,**
Notaire associé »

S.C.P. titulaire d'un Office Notarial
 dont le siège social est à BASTIA
 (Haute Corse), 39 Bd Paoli.

Suivant acte sous condition d'homologation judiciaire reçu par Me Marthe POGGI en date du 7 novembre 2011

Monsieur Anthony GRAVINI, plaquiste peintre, et Madame Corinne ZIRPOLO, agent des P.T.T, mariés sous le régime légal de la communauté de bien réduite aux acquêts à la mairie de BASTIA (Haute-Corse) le 29 juillet 2006, ont adopté le régime de la séparation de biens.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et seront reçues par tous moyens autres que verbaux (lettre R.A.R. ou exploit d'huissier) dans les trois mois de la parution du présent avis, en l'Etude de Me Marthe POGGI.

Pour avis,
Me Marthe POGGI
 Notaire

53

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
 Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
 Spécialiste en Droit Fiscal,
 Droit Commercial, Droit des Sociétés
 Port de Plaisance de Toga
 Bât. A2 - 20200 Bastia
 Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

CLINIQUE PAUL LAURENT FILIPPI

Société Anonyme
 Au capital de 152.450 euros
 Siège social : Boulevard Benoîte Danesi
 20200 Bastia
 305 097 669 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 4 mars 2011, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, statuant en application de l'article L.225-48 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis,
 Le conseil d'administration.

52

« S.C.P.M. »

« SOCIÉTÉ CORSE DE PRODUITS MANUFACTURES »

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 14.000 euros
 Siège Social : Lieu-dit AJA STRICCIA
 20290 Lucciana
 R. C. S. Bastia : B 496 220 039

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 octobre 2011, il a été décidé de proroger la durée de la société de 50 années, soit jusqu'au 12 décembre 2061.

En conséquence l'article 5 - DUREE - des statuts sera modifié comme suit :

Ancienne mention :

La durée de la société est fixée à CINQUANTE ANNEES (50), qui ont commencé à courir le 14 décembre 1961 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Nouvelle mention :

La durée de la Société, est fixée à CINQUANTE ANNEES qui ont commencé à courir le 14 décembre 1961, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

La prorogation a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 Octobre 2011, pour porter la durée de la société au 12 Décembre 2061.

Dépôt sera fait au R. C. S. de BASTIA

Pour avis,

38

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 1er novembre 2011, il a été constitué une société :

Dénomination sociale :
S.C.I ALBORE PRATU

Siège social : U pratu, 20212 Erbaljolo
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 200 €

Objet social : L'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux Associés des locaux occupés par eux mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement, tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales, et, en général, toutes opérations ayant trait à l'objet ci-dessus défini, en tous pays, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Gérance : Mademoiselle FRANCOISE BOTTI, U pratu, 20212 ERBAJOLO
Cogérant : Monsieur LIONEL BOTTI, U pratu, 20212 ERBAJOLO

Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

31

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/10/2011, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL C & M

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger.

L'acquisition de terrain, l'édification sur ces terrains d'ensembles immobiliers ou de maisons individuelles, la vente en totalité ou par fractions des constructions qui seront édifiées sur lesdits terrains. La négociation, la location, l'achat, la vente et la promotion en totalité ou par fractions d'immeubles construits avant ou après leur achèvement, la location des dits immeubles. Les opérations de marchands de biens. La participation de la société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique, ou de location gérance.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. Dans tous les actes et documents émanant de la société.

La dénomination sociale doit être précisée ou suivie immédiatement des mots « Société à Responsabilité Limitée » ou des initiales « S.A.R.L. », ensuite de l'énonciation du montant du capital social, du siège social et du numéro d'identification SIREN, puis la mention RCS suivie du nom de la ville ou se trouve le Greffe ou elle est immatriculée.

Siège : Le siège social est fixé à Sainte Lucie de Porto-Vecchio (20144), commune de Zonza, Pinarellu

Durée : 99 ans

Capital : 10.000 euros

Gérant : Mme Ouliana Camilli, demeurant Pinarellu, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio

Immatriculation : Au RCS Ajaccio

18

NOVIREST

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 180 000 €
Siège social : 5 route des Sanguinaires,
20000 AJACCIO
R.C.S. Ajaccio 498034487

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 novembre 2011 il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 100.000 €, afin de le porter de 80.000 € à 100.000 €, par création de 10.000 actions nouvelles de 10 € de valeur nominale chacune.
Cette augmentation de capital a été libérée par apport en numéraire.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence :
L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis
Le Président

27

UNIQUE INSERTION

Suivant acte SSP en date à AJACCIO (20000) du 21 octobre 2011, enregistré à AJACCIO R.D, le 26 octobre 2011, bordereau 2011/752, case n°9, Madame PAGLIASSO Laure Agnès née POTIN demeurant à AJACCIO, 1 rue ROSSI, a cédé à Madame DE SOUSA RODRIGUES Maria DA GRACA née NUNES FERREIRA un fonds de commerce de "MERCERIE-BONNETERIE-ARTICLES DE MODE LOISIRS CREATIFS-LAINES ET LINGERIES", exploité à AJACCIO (20090) Centre commercial des salines, pour lequel Madame PAGLIASSO Laure Agnès née POTIN a été immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro A 478 916 398, moyennant le prix de 55.000 €uros s'appliquant :
- aux éléments corporels pour 48.500 €uros,
- aux éléments incorporels pour 6.500 €uros.
Le paiement du prix des marchandises a été fixé à la somme de DIX MILLE EUROS (10.000).
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège du fonds vendu, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention,

42

RENOV-SOLS

SARL au capital de 1000 euros
Chemin de Biancarello
Le Cytise C2 - 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AJACCIO du 3 novembre 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : **RENOV-SOLS**
Siège social : AJACCIO (20090) Chemin de Biancarello - Le Cytise C2
Objet : Nettoyage, prestations de petits bricolages dites "homme de toutes mains", ponçage, pose de carrelage
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1000 euros
Gérance :
- Monsieur LAZIZ AZOHR, demeurant à AJACCIO (20090) Chemin de Biancarello le Cytise C2,
Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

28

SILAO

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 5000 Euros
Siège social : Place de la Mairie
20167 Alata

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte s.s.p. en date à ALATA du 02 Novembre 2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : **SILAO**
Siège social : Place de la Mairie - 20167 Alata

Objet : La Société a pour objet les activités de restauration traditionnelle, glacier, crêperie, pizzeria, sandwicherie, salon de thé,
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Transmission de parts : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 10 des statuts

Capital : 5000 Euros divisé en 500 parts de 10 Euros chacune

Apports : Exclusivement en numéraire

Gérance : Mademoiselle Laora SICURANI demeurant à AJACCIO 20000 Avenue Nicolas PERALDI - Bât C et Monsieur Sébastien GRANGER demeurant à CUTTOLI 20167 - Lieudit TARRAMONDA, ont été nommés co-Gérants de la Société.

La société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

19

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/09/2011 fait à Bastia, enregistré à la Recette des Impôts de Bastia le 07/11/2011,

- La Société "BETON FABRICATION", SARL au capital de 15.244,90 €uros, dont le siège social est Lieu dit Ardisson 20600 FURIANI, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°324 590 322, représentée par Mr Jean-Jacques VENDASI, gérant,

a donné en location-gérance à

- La Société "COMPTOIR DES BETONS CORSE", SAS au capital de 10.000 €uros, dont le siège social est Lieu dit Suariccia 20620 BIGUGLIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°535 299 242, représentée par Mr Jean NICOLAI, gérant,

Un fonds de commerce de "fabrication et commerce de bétons", sis et exploité Lieu dit Suariccia 20620 BIGUGLIA, immatriculé au RCS de Bastia sous le n°535 299 242,
Pour une durée de six années à compter du 1er septembre 2011.

En vertu de ce contrat, la société "COMPTOIR DES BETONS CORSE", exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,

34

SOCIETE AJACCIEUNE DE BRASSERIE-SAB

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 150.000 euros
Siège social : Lieudit Trenta Costa
20167 SARROLA CARCOPINO
438 220 865 RCS Ajaccio

Suivant déclaration en date du 10 novembre 2011, La SOCIETE CORSE DE BOISSONS « SOCOBO », Société Anonyme au capital de 324.807,84 euros ayant son siège social Route de la Marana 20600 FURIANI immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 303 528 939 agissant en qualité d'associée unique de la SOCIETE AJACCIEUNE DE BRASSERIE-SAB,

a décidé de dissoudre la SOCIETE AJACCIEUNE DE BRASSERIE-SAB en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil. Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la SOCIETE AJACCIEUNE DE BRASSERIE-SAB à son associée unique la SOCIETE CORSE DE BOISSONS « SOCOBO »
Sur le plan fiscal, la dissolution confusion est assortie d'un effet rétroactif et prend effet à la date du 1er janvier 2011.

Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de 30 jours à compter de la date du présent avis auprès du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ainsi que la disparition de la personnalité morale et la radiation au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

36

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce N°6385 parue le 28/10/2011 relatif à la Société TRADITIONS ET PRESTIGES.

Mention rectificative :

Siège social : Chez M. et Mme Mignucci Dominique Lieudit Rezzale, Col du Pruno, 20167 Alata
Dénomination sociale : TRADITION ET PRESTIGE.

33

Société Routière de Haute-Corse

Société par actions simplifiée
Au capital de 150.000 euros
Siège : RN 193 - Casatorra
20200 Bastia
315 639 187 RCS Bastia

En date du 1er septembre 2011, l'associé unique a décidé de nommer à compter de ce jour Monsieur Boris Urat, demeurant à Ajaccio, (2A), 2, Quai Napoléon, en qualité de Directeur Général de la Société.

Les formalités seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

17

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à ECCICA SUARELLA en date du 1er novembre 2011, il a été constitué une Société par actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **DANTON FINANCES**
Siège social : Olivaggio, Saint Jean de PISCIA TELLO, Valle di Borie, ECCICA SUARELLA (Corse)

Objet :

- Toute opérations financières quelconques, notamment la souscription, l'achat, la vente de toutes parts, actions ou valeurs de toutes sortes, la gestion de trésorerie du groupe constitué ;

- Se porter caution, avaliser ou garantir par tous moyens les financements nécessaires aux filiales ;

- L'étude la création, la direction, l'organisation, le contrôle, le financement de toutes affaires ou entreprises.

- La participation à la conduite de la politique de ses filiales avec le cas échéant la fourniture de celles-ci, selon leurs besoins, de services spécifiques.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 30.000 euros

Président :

- Monsieur Didier Philippe ANTONI, demeurant Olivaggio St Jean de Piscia-tello, ECCICA SUARELLA, CAURO (Corse).

En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Il a été procédé à la nomination de commissaire aux comptes de la société à compter de ce jour et pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012 :

- la Société de Commissaires aux comptes COREVAL, 15 avenue Colonel Colonna d'Ornano, 20000 AJACCIO, en qualité de Commissaire aux comptes Titulaire ;

- Monsieur Alain de MARI, les terrasses d'AJACCIO Lieudit Strette Avenue Noel FRANCHINI, 20000 AJACCIO, en qualité de Commissaire aux comptes Suppléant.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis,
Le Président

12

SARA

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 4000 Euros
Siège social : 2, rue César Campinchi
20200 Bastia (Haute Corse)
489 188 656 RCS Bastia

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2011 la dissolution anticipée de la société à compter du 1er juillet 2011 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur : Monsieur Jean Marie RASURI, demeurant à Résidence du Parc - Bât A - LUPINO - 20600 BASTIA.

A qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : Résidence du Parc - bât A - LUPINO - 20600 BASTIA.

- C'est à cette adresse que La correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés,

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
Le liquidateur.

Accédez en temps réel
à la base exhaustive des Greffes
des Tribunaux de Commerce
sur le site www.infogreffe.fr
par téléphone 0 899 70 22 22*

* L'offre est réservée aux abonnés à l'infogreffe





47

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE/OPERATEUR DE RESEAUX

CCI2B/DC/2011-075

(Montant inférieur à 387.000 euros)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/Activités Aéroportuaires

Objet du marché : Achat d'un véhicule léger de type V.U 4X2 «renforcé» pour le Service de Prévention du Pêril Animalier de la concession aéroportuaire de Calvi Sainte-Catherine.

Lieux de livraison : Aéroport de Calvi Ste Catherine

Type de marché : Marché de fourniture

Nomenclature européenne CPV : 34114000-9

Véhicule à usage spécifique

Caractéristiques principales du marché :

Indiquées dans le CCTP

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée - Opérateur de réseaux, défini par les articles 134, 135, 141, 142, 143, 144, 145, 146 et 150 du code des Marchés Publics

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts à la section comptable 136

Langue dans laquelle les candidatures doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier se fera par télécopie ou courrier postal à l'adresse ci-dessous : Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Le dossier sera adressé au candidat qui en aura fait la demande, par courrier recommandé avec accusé de réception.

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principales fournitures relatives à l'objet du marché effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.1 alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 29 novembre 2011 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52. alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières ainsi que les références avec les organismes publics et privés.

Critères d'attribution des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération :

- Délais de livraison du véhicule (20%)

- Prix du véhicule (50%)

- Caractéristiques techniques du véhicule (30%)

Durée de validité des offres : 180 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2011-075

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04 95 54 44 38

Fax : 04 95 54 44 96

Renseignements techniques :

Service SSLIA/SPPA - Aéroport de Bastia Poretta

Tél : 04 95 54 54 14

Fax : 04 95 54 54 68

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04 95 54 44 39

Fax : 04 95 54 44 96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 du Code de Justice Administrative (C.J.A), et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* Référé contractuel prévu aux articles L 551-13 à L 551-23 du C.J.A et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article L 561-7 du C.J.A,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 8 novembre 2011

25

Commune de Santo Pietro di Tenda

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Marché de travaux

Maître de l'ouvrage :

Commune de Santo Pietro di Tenda

20246 Santo Pietro di Tenda

Tél : 04 95 37 70 70 - Fax : 04 95 37 71 87

Objet du marché :

Fourniture et pose de vannes sur le réseau AEP

Cahier des charges :

Le dossier est à demander ou à retirer à :

Mairie de Santo Pietro di Tenda - 20246 Santo Pietro di Tenda

Tél : 04 95 37 70 70 - Fax : 04 95 37 71 87

Les offres seront remises ou adressées à la même adresse

Date limite de réception des offres : Samedi 19 novembre 2011 à 12h

Procédure de passation :

Procédure adaptée selon l'article 28 du CMP.

Critères de choix :

Le prix de la prestation 60 %

Le délai de réalisation des travaux 40 %

La date d'envoi à la publication : 4 novembre 2011

49

Département de la Corse du Sud

COMMUNE DE PERI AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse de la personne publique : Commune de Peri

Mairie Annexe - Lot Salasca Chioso Novo - 20167 Peri

Tél : 04 95 25 63 53 - Fax : 04 95 25 74 96

Correspondant : M. le Maire de la Commune de Peri

Objet du marché : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour gestion financière, administrative et technique de l'opération de construction de la mairie annexe de la commune.

Procédure de passation : Procédure adaptée Article 28 du CMP avec possibilité de négociation.

Critères d'attribution : Offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. la valeur technique appréciée au regard d'une note méthodologique : 60%

2. le prix des prestations : 40%

Date de limite de réception des offres : le lundi 12 décembre 2011 à 12 heures

Retrait du dossier de consultation :

Commune de Peri - Mairie Annexe - lot salasca Chioso Novo - 20167 Peri

Tél : 04 95 25 63 53 - Fax : 04 95 25 74 96

Heures d'ouverture : 8h-12h-14h-18h

Adresse de remise des plis :

Les plis devront être adressés : Monsieur le Maire de la Commune de Peri-Mairie

Annexe - Lot Salasca Chioso Novo - 20167 Peri

Date d'envoi de l'avis à la publication : 8 novembre 2011

Le Maire,

39

FPV CAPIROSSI

SAS au capital de 1000 euros
Siège social : Licettu - 20270 Aléria
520 598 525 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2011, l'associé unique a décidé :
- de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social ;
- de transférer le siège social du U Licettu, 20270 Aléria, au 9, rue Monseigneur Rigo, 20200 Bastia, à compter du 30/06/2011 ;
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de Bastia.

06

SARL ARCHIPETRUS

SARL au capital de 40.500 euros
Siège social: Bureau Suvierco, Route de Nota
20137 PORTO-VECCHIO
493 923 981 RCS AJACCIO

Le 28/10/11 le gérant a décidé de transférer le siège social, à compter du 01/10/11, au: Les Terrasses de Vignola Rue du 09 septembre 1943 Lot 45 Bâtiment C 20137 PORTO-VECCHIO.

50

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°58, parue dans le journal «l'Informateur Corse Nouvelle», semaine du 28 octobre au 03 novembre 2011, n°6385, concernant la fin de la location gérance par Mme WINTERS Michèle Leoni Marguerite à Mme ORDIONI Roselyne.

Il fallait lire :

La fin de la location gérance...
Et non :
Résiliation à l'amiable comme cité par erreur.
Le reste sans changement.

46

RECTIFICATIF

Dans l'annonce n°43, parue dans le journal «l'Informateur Corse Nouvelle», N°6385, il a été omis de mentionner les éléments suivants :
Associés en nom :
Monsieur Dominique MIGNUCCI, demeurant Col du Pruno, 20167 Alata.
Mme Marie Vacca, demeurant Lieu-dit Rezzale, Col du Pruno, 20167 Alata.

Pour avis et mention, le gérant.

09

Département de la Corse du Sud

Commune de SAMPOLO**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****Pouvoir adjudicateur :** Commune de Sampolo, 20134 SAMPOLO**Objet de la consultation :** Marché de maîtrise d'oeuvre relatif à l'amélioration du réseau d'assainissement.**Procédure de passation :** Marché passé selon la procédure adaptée (article 28 du C.M.P.)**Mode d'obtention du dossier :** le dossier de consultation est à retirer à la Mairie de Sampolo aux heures d'ouverture, tél : 04 95 24 51 55, fax : 04 95 23 48 41, mail: marie-sampolo@orange.fr**Critères de sélection des offres :**

- Prix : 60%
- Délais : 40%

Durée de validité des offres : 90 jours.**Date limite de remise des offres :** 02 décembre 2011 à 16 h 00 à la mairie de Sampolo**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 04 novembre 2011

45

Par AGE du 24 mars 2011, les associés de la Société SARL U PANCONI, SARL au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est à Borgo (20290), Lucciana, (331 772 103 RCS Bastia), ont décidé d'étendre l'objet social à l'exploitation d'un grill extérieur et d'un spa, de proroger de 99 années la durée de la société, soit jusqu'au 8 février 2105, et de modifier en conséquence les articles 2 et 5 des statuts.

44

RECTIFICATIF

Dans l'avis de parution n°6369 du 24 juin 2011 de la SARL GONCALVES MULTI SERVICES.

Il fallait lire : 20137 Sainte Lucie de Porto-Vecchio (Zonza - Corse du Sud)

54

Les associés de la SARL «CV IMMOBILIER», au capital de 2500 euros, dont le siège social est à 20250 Corte, 2, Place Paoli, et qui est immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 517 611 307, réunis en assemblée générale extraordinaire le 27 octobre 2011, ont décidé la poursuite de l'activité de la société non-obstant la perte de plus de la moitié du capital social constatée à l'issue du premier exercice.

Pour avis, la gérante.

30

L'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2011 de la Société «MARIANA GRAND PARC III» Société Civile de construction vente au capital de 2000 euros, dont le siège est à Penta di Casinca, (20213). Zone d'Activité de Folelli (514 101 567 RCS Bastia), a décidé de modifier la dénomination sociale qui s'énoncera désormais «**LE CLOS SAPHIR**».

26

OLMUCCIO CLUB

SA au capital de 400.000 E
Siège social : - Zonza - Lieudit « La Testa »
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 399 827 005

Aux termes d'une A.G.E en date du 3 octobre 2011, enregistrée le 2 novembre 2011 à PORTO VECCHIO, Bord n°2011/381, Case n°3, il a été décidé :

- d'adopter la dénomination suivante : **OLMUCCIO**,
- de transformer la société en Société à Responsabilité Limitée sans création d'un être moral nouveau ;
- de nommer en qualité de co-gérants : Philippe PERRET et Patrick COING GILLET DAGUET ;
- de constater la cessation des fonctions du Commissaire aux Comptes titulaire Christian LAROCHE, et du Commissaire aux Comptes Suppléant, Patrick PICA-VET.

20

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision collective du 4 novembre 2011, les associés de la société PRIMO, société à responsabilité limitée au capital de 400.000 euros, dont le siège social est situé Farone, Z.I de baléone, Afa, 20167 MEZZAVIA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le n° 452 271 802, ont pris acte de la démission de Monsieur Paul ROCCA, demeurant 128 chemin de la colline des Molx, route de Gardanne, 13109 SIMIANE, aux fonctions de Gérant de la société, notifiée par courrier du 6 octobre 2011, et ont nommé en remplacement et en qualité de nouveau Gérant Monsieur Patrick ROCCA, demeurant résidence la Chêne, 20090 AJACCIO, pour une durée indéterminée.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

05

Constitution SSP à Sant Andréa di Bozio en date du 03-11-2011 de la SCI à capital variable SCI VILORS. Capital et minimum: 1000 Euros Maximum: 10000 euros. Siège: A Casuccia Rebbia, 20212 Sant Andréa di Bozio. Durée: 99 ans. Gérance: ORSINI Dominique, A Casuccia Rebbia 20212 Sant Andréa di Bozio. Objet: Acquisition, revente, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. Cessions de parts sur agrément des associés. RCS: BASTIA

48

POGGIOLO SCI au capital fixe de 1524.39 euros. 90 allée de la Gravona la confina 20167 MEZZAVIA. RCS AJACCIO 421849779. A compter A.G.E du 08-11-2011: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation: Monsieur SAVA Charles, 90 allée de la Gravona la confina, 20167 MEZZAVIA. Siège liquidation: siège social. Mention au RCS AJACCIO.

Infos Services....**Bastia....****SEVRAGE TABAGIQUE**

La CPAM de la Haute-Corse organise des consultations gratuites individuelles de sevrage tabagique avec un tabacologue :
Au Centre d'Examens de Santé
Maison des Services Publics à Lupino
chaque vendredi du mois
de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Prendre rendez-vous au 06.15.56.56.78

Micro région de Corte....**SEVRAGE TABAGIQUE**

La CPAM de la Haute-Corse organise des consultations gratuites individuelles de sevrage tabagique avec un tabacologue :
au Centre Hospitalier Intercommunal
Corte-Tattone - Ave du 9 septembre
le 1er et 3ème mardi du mois
de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Prendre rendez-vous au 06.15.56.56.78

Micro région d'Ile-Rousse...**SEVRAGE TABAGIQUE**

La CPAM de la Haute-Corse organise des consultations gratuites individuelles de sevrage tabagique avec un tabacologue :
à l'Antenne d'Ile-Rousse - CPAM de la Haute-Corse - Ave Paul Doumer - 2ème étage
le 2ème et 4ème mardi du mois
de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Prendre rendez-vous au 06.15.56.56.78

Micro région d'Aléria...**SEVRAGE TABAGIQUE**

La CPAM de la Haute-Corse organise des consultations gratuites individuelles de sevrage tabagique avec un tabacologue :
à l'Antenne d'ALERIA - CPAM de la Haute-Corse - Lieu-dit Stagnale
le 1er et 3ème jeudi du mois
de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Prendre rendez-vous au 06.15.56.56.78

SALON de coiffure

Christiane

Visagiste

Coupe Shampooing

Couleur pour les femmes

Cover 5 pour les hommes

Ambiance Décontractée

1 RUE DE L'ASSOMPTION 20000 AJACCIO

04 95 21 46 54

SELARL « Cabinet Juridique P. MARCIALIS »

Avocat au Barreau d'AJACCIO
2 Rue François Pietri
Résidence Prince Impérial
20090 AJACCIO

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur,
au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO

LE JEUDI 1er DECEMBRE 2011 à 8 HEURES 30

DESIGNATION DES BIENS :

- Sur le territoire de la commune de Grosseto Prugna :

- 1er lot :

* Une parcelle de terre cadastrée section A, numéro 3674, lieudit CANNE, pour 60 a 61 ca.

Cette parcelle de terre provient de la division de la parcelle de terre cadastrée section A, numéro 610, dont sont issues les parcelles de terre cadastrées section A, numéro 3674, pour 60 a 61 ca et numéro 3675, pour 4a 50 ca. Tous les branchements, le bornage, le démaquisage et l'accès sur le terrain sont à réaliser.

- 2ème lot :

* Une parcelle de terre cadastrée section C, numéro 657, lieudit FRADICELLO SOTTANO, pour 19 a 84 ca. Ce terrain est un ancien potager situé en contrebas du village de GROSSETO PRUGNA.

Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, au procès verbal dressé par Huissier, documents déposés au cabinet de la SELARL « Cabinet Juridique P. MARCIALIS » pour consultation).

MISES A PRIX :

- 1er lot : CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000 €)

- 2ème lot : TROIS MILLE EUROS (3.000 €)

(avec faculté de baisse de 1/4 en cas de carence)

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges déposé le 20 octobre 2011, au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO par la SELARL « Cabinet Juridique P. MARCIALIS ».

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'AJACCIO avec consignation préalable de 10 % de la mise à prix.

Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

Au cabinet de la SELARL « Cabinet Juridique P. MARCIALIS », 2 Rue François Pietri, Résidence Prince Impérial, 20090 AJACCIO,
Au secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio le 3 novembre 2011

Pour la SELARL le gérant

P. MARCIALIS

COMMUNE DE SISCO (Haute Corse)

Me Antoine FANTOZZI Notaire

3. rue Jean Blanc - 42380 ST BONNET LE CHATEAU

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte reçu par Me Antoine FANTOZZI, Notaire à ST BONNET LE CHATEAU (Loire), le 30 octobre 2011, a été constatée la qualité de propriétaire de la personne suivante :

Madame Marie-Rose ANGELUCCI, Retraitée, veuve, non remariée, de Monsieur François LUCIANI, demeurant à BRANDO (Haute-Corse) Erbalunga, née à BRANDO (Haute-Corse) le 14 mai 1881.

Relativement aux biens ci-après désignés :

Sur le territoire de la Commune de SISCO, des parcelles de lande, savoir :

- de 3a 46ca à prendre sur la parcelle D n°343 « Tornatojo »
- de 22a 80ca cadastrée D n°417 « Pian di Gatti »
- de 1a 80ca à prendre sur la parcelle D n°1602 « Cotome »
- de 1a 30ca à prendre sur la parcelle D n°1603 « Cotome »
- de 1a 25ca à prendre sur la parcelle D n°1604 « Cotome »
- de 22a 32ca à prendre sur les parcelles D n°1687 et 1688 « Cotome »
- de 52a 99ca à prendre sur les parcelles D n°1689 et 1690 « Cotome »
- de 1a 50ca à prendre sur les parcelles D n°1691 et 1692 « Cotome »

La possession de ces biens a eu lieu de façon paisible, publique, continue et non équivoque, depuis plus de trente ans, et réunissant ainsi les conditions prévues par les articles 2261 et 2272 du Code civil (ex.2229).

Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter de la parution du présent avis en mairie ou dans le journal L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'office notarial.

Pour avis :

Me Antoine FANTOZZI



Notaires Associés Paulin SANTONI François GRIMALDI

Notaires Associés
ZI de Migliacciaru - BP 44
20243 Prunelli di Fiumorbo

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Paulin Santoni, notaire à Prunelli di Fiumorbo, le 26 octobre 2011, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : "S.C.I LES HAUTS DE SUARTONE".

Forme : Société Civile Immobilière
Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €), divisé en 100 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.

Apports : MILLE EUROS (1.000,00 €) en numéraire

Siège social : Chez M. LORENZELLI, Lieu dit Saparella Bocca del Oro, 20137 PORTO VECCHIO

Objet social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social,

- la souscription de tous emprunts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts de construction, d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société auprès de tous organismes de crédit pour la bonne réalisation de l'objet social,

- se porter caution hypothécaire d'emprunt souscrit par tout associé,

- la conclusion de tous baux à usage d'habitation,

- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Exercice social : L'exercice social débute le 1ER JANVIER et finit le 31 DECEMBRE de chaque année.

Cession de parts sociales : Cession libre entre associés ; toute autre cession est soumise à agrément des associés.

Gérance : Monsieur Jean Louis LORENZELLI, demeurant à 20137, PORTO VECCHIO, Lieudit Saparella Bocca del Oro ;
Mademoiselle Emilie LUCCIANI, demeurant à 20137, PORTO VECCHIO lieudit Saparella, Bocca del Oro.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO

Pour Avis, Maître **Paulin SANTONI**,
Notaire.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires

Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 10 octobre 2011, le Tribunal prononce la clôture des opérations de liquidation judiciaire du 22 mars 2010, pour insuffisance d'actif à l'égard de : L'Association A CIRIOLA ATELIER DE SOCIALISATION dont le siège social est à Olmi Capella, 20259 Olmi Capella. Sa présidente Mme Geneviève Luiggi.

Forme : Association
Activité : Atelier de Socialisation - petite enfance

Pour extrait : F/F Le Greffier

COMPAGNIE INTERNATIONALE D'ASSISTANCE SPECIALISEE "CIAS"

SARL au capital de 7622.45 Euros
14, Rue Fontanella,
20260 Lumio - 392208013 R.C.S. Bastia

Par décision de l'associé unique en date du 27 octobre 2011 il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Lieu-dit Ardisson, RN 193, 20600 FURIANI** à compter du 27 octobre 2011.

Autres modifications :

- il a été pris acte de la nomination de monsieur Alexandre HOLLANDER, demeurant 1 Square de Robiac 75007 PARIS en qualité de nouveau gérant, à compter du 27 octobre 2011 pour une durée illimitée, en remplacement de monsieur Lucien THOMAS, démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

GIE EXPERTS ASSOCIES

Groupement d'Intérêt Economique
en liquidation

Au capital de 16.159,55 euros
Siège social : Avenue Dr Noël FRANCHINI
Résidence l'Orée du bois - bât B
20090 Ajaccio (Corse)
340 255 579 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2011, il résulte que :

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2011 la dissolution anticipée du groupement à compter du 1er octobre 2011 suivie de sa mise en liquidation.

A été nommée comme liquidatrice : Bureau Insulaire d'Expertise Automobile, société à responsabilité limitée au capital de 7622 euros, dont le siège est à AJACCIO (Corse) 17, bis rue Dr Del Pellegrino, Les jardins du centre E1, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO sous le numéro 421 729 708, représentée par son gérant Monsieur André Simon VALLE.

a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à AJACCIO (Corse) Avenue Dr Noël FRANCHINI Résidence l'Orée du bois bât B.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires

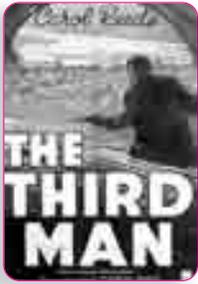
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 10 octobre 2011, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actif à l'égard de : Monsieur Sylvestre Percodani, ayant son siège social 15, bis rue César Campinchi, 20200 Bastia.

Forme : Libérale
Activité : Prothésiste dentaire

Pour extrait : F/F Le Greffier



BASTIA

● Ciné-débat au Studio

Studio Animation propose un ciné-débat autour du film « Le troisième homme, de Carol Reed,

avec Joseph Cotten, Alida Valli et Orson Welles, mardi 15 novembre 2011, à 18h30, au cinéma Le Studio. A l'issue de la projection un débat sera organisé avec la participation de Martine Pietri, passionnée de cinéma. Tarifs : 4€ pour les adhérents Studio Cinéma Action; 6€ pour les non adhérents.

PORTO-VECCHIO

● **L'UPTP** tiendra son Assemblée Générale 2010/2011 dans les locaux du Golfe de Lezza, le jeudi 24 novembre 2011 à 18h. Tous les membres y sont conviés.

● **Le restaurant «Golfe Hôtel»**, rue du 9 septembre 1943, propose des grillades à la cheminée du lundi au vendredi. Réservations au 04 95 70 48 20.

● **Le quartier des 4 Chemins** se transforme progressivement. Les travaux en cours visent à assurer une plus grande sécurité pour les usagers piétons et pour la circulation automobile en même temps que tout est mis en oeuvre pour la cohésion des divers services, notamment ceux concernant l'eau potable, l'assainissement et les «pluviales». Un véritable boulevard est en train de naître.

CALVI

● **L'association «Le petit grenier»** organise un vide-grenier-brocante dimanche 13 novembre, sur le boulevard Wilson. Les exposants sont invités à s'installer entre 7h et 8h30. Renseignements au 06 19 55 16 62.

● **L'association «Aikido Budo Calvi»** dispense des cours les mardis et vendredis de 18h30 à 20h30, au dojo du gymnase.

● **Pour le Téléthon des 26 et 27 novembre**, les personnes désirent s'investir dans l'organisation sont invitées à contacter Marie-Paule Antonelli-Mambrini au 06 15 82 76 56. E-mail : la.noellie@hotmail.fr

MOUVEMENT ÉCOLOGISTE CONTRE LA VIE CHÈRE

Le mouvement Écologiste pour la Corse réaffirme sa volonté de protéger la Corse contre la vie chère et « exige que les deux conseils généraux, l'État et la CTC prennent leur responsabilité en donnant la prime de transport à nos retraités qui sont dans une misère intolérable » : « Considérant que ces retraités ont travaillé et cotisé toute leur vie cette prime de transport leur revient de droit, souligne Jean-François Baccarelli, secrétaire général du mouvement. C'est un devoir pour les conseillers généraux et pour l'état. » Le Mouvement Écologiste met également l'accent sur l'allocation adulte handicapé : « En tenant compte du coup de la vie, et au vu de 21 ans de quinquennat présidentiel qui n'ont pas réussi à porter cette allocation à hauteur du SMIC, nous demandons donc au ministre de la santé de faire son devoir, et de donner



enfin les 1100 euros aux ayants droits de cette rémunération mensuelle (...). » Et d'ajouter : « Cette allocation n'a jamais intéressé les élus car elle ne constitue pas un moyen de répression politique (...) Elle doit être revalorisée à hauteur du smic brut (...) Les bénéficiaires attendent autre chose que des « mesurette » en faveur des personnes handicapées (...) Enfin, le Mouvement Écologiste demande une revalorisation de la prime de Noël.

Réseau routier

Femu a Corsica explique sa position

Femu a Corsica nous prie d'insérer : « Le réseau routier de la Corse fait l'objet depuis longtemps de financements contractualisés importants et sa modernisation s'impose comme une priorité absolue. Ce chantier, immense, doit être mené dans un contexte de restrictions budgétaires, aussi bien de la part de l'Etat, que de celle des collectivités locales (CTC et Conseils Généraux).

Le plan 2011-2021 de 700 millions d'euros voté avant l'été par l'Assemblée de Corse pour les routes « territoriales » ne peut suffire à l'évidence, car laissant des secteurs entiers dans un état critique. Les impératifs de rationalisation des choix budgétaires, tant pour l'Etat que pour les collectivités maîtres d'ouvrage, commandent donc une recherche de priorisation des objectifs poursuivis. La non reconduction des financements contractualisés (Contrat de Plan et fonds européens) doit conduire à en repenser les modes de financement sur la durée et à privilégier l'éligibilité au PEI des opérations relevant du rattrapage structurel.

Dans cette perspective, la CTC doit bien sûr mener à son terme la mise en conformité des principaux axes routiers, laquelle a déjà pris un retard conséquent. Parallèlement, elle doit également affecter une partie de l'enveloppe disponible au profit de routes qui bien que relevant de la compétence départementale, présentent un intérêt qualifié de régional ; il s'agit là d'axes irriguant la Corse rurale et de l'intérieur.

Femu a Corsica est bien sûr d'accord sur le principe de ces modalités d'intervention, saluant par la même la relance de la conférence de coordination des collectivités territoriales de Corse, qui contribue à mutualiser et à programmer des opérations importantes en matière d'infrastructures routières.

Ceci étant posé, nous attendons des interventions de la CTC dans ce domaine sensible qu'elles s'inscrivent dans une règle du jeu claire, proposant des choix explicites des opérations financées, et surtout un droit de contrôle de la Collectivité sur les travaux qu'elle co-finance.

Parce que ces principes de base n'étaient pas respectés, nous avons donc refusé de participer au vote portant sur les conventions entre la CTC et les départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, lors de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 octobre 2011.

Cette convention, qui prévoit une participation de la CTC de 120 millions d'€ entre 2011 et 2016 à la rénovation des routes départementales, à parité pour les deux départements, a fait l'objet d'un rapport très incomplet, au regard de l'enveloppe colossale répartie. Sur le fond, aucun élément de réponse sérieux n'a été donné par l'Exécutif aux questions que nous avons posées en séance : Les sommes ainsi affectées vont-elles manquer à d'autres opérations prévues par la CTC, notamment sur son propre réseau routier, et si oui, lesquelles ? Comment se sont faits les arbitrages ? Sur quelles bases ont été choisies les opérations financées à 80 % par la CTC ? Leur ciblage particulier nous interpelle à quelques mois d'échéances électorales importantes.

Femu A Corsica demeurera donc extrêmement vigilante quand aux conséquences de ce vote et continuera de s'opposer avec détermination aux choix partisans et aux orientations qui s'inscriraient à rebours de nos intérêts collectifs. »

A Settimana

46^{ème} semaine de l'année

du 11 au 17 novembre 2011

Les fêtes : le 11, Martin - le 12, Christian, Émilien - le 13, Brice, Diego - le 14, Sidoine, Sidonie - le 15, Albert, Arthur, Léopold - le 16, Marguerite, Gertrude - le 17, Élisabeth, Hilda.

Un an déjà

Le 12 novembre, le corps d'un enfant est retrouvé dans une rivière en Eure-et-Loir. Christopher, 9 ans, s'était enfui de son foyer deux semaines plus tôt.

Le 13 novembre, célèbre pour son opposition à la junte birmane, Aung San Suu Ki est relâchée après 21 ans d'emprisonnement et d'assignation à résidence.

Le 14 novembre, Sébastien Vettel remporte le grand prix d'Abu Dhabi et devient du même coup, à 23 ans, le plus jeune champion du monde de l'histoire de la F1.

Le 15 novembre, en Haïti, le bilan de l'épidémie de choléra qui sévit depuis octobre fait état de 917 décès.

Le 17 novembre, quelque 150 passagers français mécontents refusent, pendant près de 4 heures, de quitter un avion de la compagnie Ryanair dérouté sur Bierset à la place de Beauvais, à cause du brouillard.

Le 18 novembre, l'Allemagne renforce ses mesures de sécurité pour parer à une menace d'attentat terroriste prévue avant la fin du mois de novembre.

L'esprit du monde

Aucune cause juste ne peut être servie par la terreur.

Kofi Annan

Le truc de la semaine

Pour éviter qu'un geste malencontreux ne fasse tomber les bibelots fragiles qui repo-

sent sur vos meubles, collez-les simplement à la surface sur laquelle ils sont posés, à l'aide d'un adhésif double face à colle douce.

Les tablettes de l'Histoire

Le 12 novembre 2001, l'Alliance du Nord, groupe armé résistant aux talibans depuis 5 ans, franchit les portes de Kaboul.

Le 14 novembre 1970, un raz de marée frappe la côte sud du Pakistan et les îles du Golfe du Bengale, faisant plus de 300.000 morts.

Le 15 novembre 1971, mise en vente du premier microprocesseur, Intel 4004, capable d'exécuter 60.000 opérations à la seconde.

Le 18 novembre 1990, la Française Florence Arthaud remporte la Route du rhum.

Saviez-vous que ?

Que Verdi était dans sa 75^{ème} année lorsqu'il écrivit son Otello, et dans sa 81^{ème} pour Falstaff. Igor Stravinski, l'auteur du célèbre et controversé "Printemps" composa, lui, jusqu'à l'âge de 89 ans.

Qu'un bras d'étoile de mer coupé repousse relativement rapidement. Il peut même arriver qu'un bras coupé, auquel est encore attaché un morceau du disque central de l'étoile, reforme une étoile de mer complète.

Que selon une décision datant de 1987, au tribunal correctionnel de Nancy, "guignol", "mannequin" ou "flic" ne constitueraient pas un outrage à un agent de la force publique. Un exemple à ne pas suivre toutefois...

Que la fraude à l'assurance représente, en France, plus ou moins 250 millions d'euros par an. Une association des professionnels de l'assurance, chargée de lutter contre cette fraude, récupère grosso modo 10% de cette somme.

Qu'on dénombre environ 150.000 lavabos ou baignoires qui débordent chaque année en France.

Que c'est aux Grecs et aux Romains que les époux d'aujourd'hui doivent de porter une alliance. En effet, ceux-ci croyaient que l'annulaire de la main gauche était relié au cœur par une artère et lui attribuaient de ce fait une importance toute particulière et symbolique.

Que, si vous figurez, par hasard, sur une photo officielle d'un lieu public, d'un paysage ou d'un monument, vous pouvez demander que l'on masque votre visage, pour autant que celui-ci soit clairement reconnaissable. Ce droit fait partie des règles du respect de la vie privée.

Informateur - CORSE NOUVELLE

DIRECTION - ADMINISTRATION

Tél. 04 95 32 04 40 - Télécopie 04 95 32 02 38

DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI

Téléphone - 04 95 32 89 98

REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : ah@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par l'Arbitre Préfectoral pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,89 € (le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

REGIS DE LA PUBLICITE - ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 04 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

PRESSE EN LIGNE : www.corse-information.info

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

C.P.P.A.P. : 0314 1 88773

ISSN : 2114-009

IMPRESSION - AZ DIFFUSION - 20500 BASTIA

L'Informateur - Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corsica été fondé en 1951 par Louis RIGNO - Corse Nouvelle[®] fondée en 1948 et La Semaine Corse[®] fondée en 1969 sont protégées par l'ancienneté et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :



Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.04.40

Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

Une première en Corse : la discipline «Cowboy action shooting» a fait ses débuts à Alba Serena

Des cowboys des temps nouveaux ont débarqués à **Poggio Mezana**, sur les structures du club de tir d'**Alba Serena**. Non pas par enchantement, mais grâce à l'obstination de **Frédéric Santini**, tireur émérite, qui a su convaincre son entourage et son président **Jean-François Chorier** de créer au sein du club une section «**Corsican outlaw**» pour pratiquer le **Cowboy action shooting**. Avec l'aide de **Florent Degiovanni**, passionné comme lui de cette pratique déjà vieille de trois décennies au **Etats Unis**, ils ont pu organiser leur premier concours aux allures de baptême.

C'est tout nouveau à **Alba Serena** et c'est une première en **Corse**. Une fois par mois, ces cowboys très disciplinés se réunissent pour leur partie de «**western**». Une mise en scène improvisée et un parcours de cibles à abattre dans le bon ordre et en un temps record. Pas de précipitation, mais au contraire beaucoup d'application et une auto discipline qui fait de cette pratique un modèle de sécurité. L'essentiel étant d'être dans l'esprit du jeu (spirit of the game) qui allie le côté ludique à la méthodicit .

L'affiliation à la **SASS** est effective et tout est en place pour accueillir le prochain rendez vous des fans de l'ouest am ricain qui se plaisent   jouer le jeu des «**texans**» de la tenue cowboy de rigueur au choix des armes et de la poudre, jusqu'  l'indispensable pseudonyme qui contribue   l'authenticit  de l'action. Du vrai western !

Rendez vous au dimanche 20 novembre   partir de 14 heures, pour un deuxi me «**cowboy action shooting**».

Ceux et celles d sireux de s'essayer   la discipline peuvent se renseigner au **06.37.78.42.26**.



Le groupe de passionn s



Fr d ric Santini, le plus passionn  de tous



Le tireur et le preneur de timing



Une mise en sc ne western qui colle   l'esprit du jeu



Le pr sident Jean-Fran ois Chorier en mode cowboy

***Vous avez des projets, des besoins ...
nous avons une solution à vous offrir !***

**étiquettes
adhésives**



**cartes
plastiques**

☎ 06 01 35 61 90

commercial@icn-mageco.fr

Vos idées, vos demandes de prix et de devis ...